

Compte-rendu de la Deuxième Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la Biodiversité post-2020 : 24-29 février 2020

La date d'expiration prévue en 2020, du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui définit les 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, approche rapidement. Dans cette optique, la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (CdP 14) a mis sur pied un Groupe de travail intersessions à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, pour mettre à jour le Plan stratégique et élaborer un nouveau cadre mondial post-2020 pour la biodiversité (GBF). Ce groupe de travail (GT) est chargé de faire avancer les préparatifs pour l'élaboration du GBF, qui devrait être adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité prévue en octobre 2020, à Kunming, en Chine.

La première réunion du GT, qui s'est tenue du 27 au 30 août 2019 au Bureau des Nations Unies à Nairobi, au Kenya, a délibéré sur la structure du GBF et convenu que les Co-présidents et le Bureau de la CDB élaboreraient un avant-projet de texte sur le GBF à soumettre au moins six semaines avant la deuxième réunion du GT.

À sa deuxième réunion, le GT a fait des commentaires sur l'avant-projet du GBF publié en janvier 2020. Le GT a approuvé la recommandation finale de la réunion compilée par les Co-présidents Francis Ogwal (Ouganda) et Basile van Havre (Canada), et a adopté le rapport de la réunion. Dans la recommandation, le GT, entre autres:

- Prend note des progrès accomplis au cours de sa deuxième réunion, tel que reflété dans le texte joint au rapport de la réunion;
- Invite la 24^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 24) à fournir des éléments pour l'élaboration du GBF en vue de l'examen par la troisième réunion du GT;
- Invite le SBSTTA à fournir un examen scientifique et technique des objectifs et des cibles mis à jour, ainsi que des indicateurs et des bases de référence connexes;
- Demande aux Co-présidents du GT et au Secrétariat de préparer un document mettant à jour les éléments du projet de cadre qui ont été examinés par la deuxième réunion du GT et de mettre à jour les tableaux contenus dans les annexes du projet de cadre;
- Demande au Secrétariat de fournir des informations scientifiques et techniques pour faciliter l'examen par l'Organe subsidiaire, y compris une analyse des liens avec les Objectifs de développement durable (ODD); et
- Demande aux Co-présidents du GT et au Secrétariat de préparer une première version du GBF.

• La deuxième réunion du GT, qui s'est tenue pendant six jours du 24 au 29 février 2020 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, en Italie, a rassemblé 741 délégués dont 380 représentant les Parties à la Convention; cinq délégués des non-Parties; 61 des Nations Unies et des institutions spécialisées; 49 des organisations intergouvernementales; 154 des organisations non gouvernementales; 29 des peuples autochtones et des communautés locales (PACL); cinq observateurs; 12 représentants de la jeunesse; 16 du milieu universitaire; un représentant d'une autorité locale; et 20 du monde des affaires.

Bref historique du Groupe de travail sur le Cadre mondial pour la Biodiversité post-2020

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été adoptée le 22 mai 1992, puis ouverte à signature le 5 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le « Sommet de la Terre » de Rio). La CDB est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Comptant actuellement 196 Parties, la Convention vise à promouvoir la conservation de la

Dans ce numéro

Bref historique du Groupe de travail sur le Cadre mondial pour la Biodiversité post-2020	1
Compte-rendu du Groupe de Travail sur le Cadre post-2020	3
Progrès accomplis depuis la Première Réunion du Groupe de Travail	4
Cadre mondial pour la biodiversité post-2020	5
Projet de Recommandation	15
Questions diverses	17
Brève Analyse de la Réunion	17
Tracer le chemin	17
Naviguer sur des eaux dangereuses	18
Les Laistrygoniens, les cyclopes et Poséidon en colère	18
Gardez toujours Ithaque à l'esprit. Arriver sur place, c'est ce à quoi vous êtes destiné.	19
Réunions à venir	19
Glossaire	20

biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Trois protocoles ont été adoptés au titre de la Convention. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (janvier 2000, Montréal, Canada) traite du transfert, de la manipulation et de l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la biodiversité, en tenant compte de la santé humaine, avec un accent particulier sur les mouvements transfrontières. Il est entré en vigueur le 11 septembre 2003 et compte actuellement 172 Parties. Le Protocole de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, additionnel au Protocole de Cartagena sur la biosécurité (octobre 2010, Nagoya, Japon) prévoit des règles et des procédures internationales sur la responsabilité et la réparation des dommages causés à la biodiversité résultant des OVM. Il est entré en vigueur le 5 mars 2018 et compte aujourd'hui 47 Parties.

Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (octobre 2010, Nagoya, Japon) établit un cadre international pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par un accès approprié aux ressources génétiques et le transfert des technologies pertinentes, en tenant compte de tous les droits sur ces ressources et technologies, et par un financement approprié, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ses composantes. Il est entré en vigueur le 12 octobre 2014 et compte actuellement 123 Parties.

Tournants majeurs de la Planification stratégique

Objectif pour 2010: En avril 2002, lors de la sixième réunion de la CdP tenue à La Haye, aux Pays-Bas, les Parties ont adopté un Plan stratégique 2002-2010 (décision VI/26) pour guider la poursuite de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. L'objectif déclaré du plan était d'arrêter efficacement la perte de biodiversité afin d'assurer la continuité de ses utilisations bénéfiques par le biais de la conservation et de l'utilisation durable de ses composantes, et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Les Parties se sont également engagées à réaliser pour 2010 une réduction significative du rythme actuel de perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional et national, afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la Terre. Cet objectif a été par la suite approuvé par le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 et l'Assemblée générale des Nations Unies, et a été intégré en tant que cible dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement.

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité: Lors de la dixième réunion de la CdP tenue à Nagoya, au Japon, en 2010, les Parties ont adopté le deuxième Plan stratégique de la CDB en matière de Biodiversité pour la période 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (décision X/2). Placé sous le thème « Vivre en harmonie avec la nature », le Plan stratégique a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre efficace de la Convention par une approche stratégique comprenant une vision commune, une mission et des objectifs et des cibles stratégiques (Objectifs d'Aichi en matière de biodiversité) qui serviront de modèle pour une action de grande envergure impliquant toutes les Parties et parties prenantes. Le Plan contient la « Vision 2050 pour la Biodiversité »: d'ici 2050, la biodiversité sera valorisée, préservée, restaurée et utilisée à bon escient, ce qui permettra de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et d'offrir des avantages essentiels à tous les peuples.

Les vingt Objectifs d'Aichi sont organisés suivant cinq objectifs stratégiques:

- S'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité en intégrant la biodiversité dans l'ensemble du gouvernement et de la société;

- Réduire les pressions directes sur la biodiversité et promouvoir une utilisation durable;
- Améliorer l'état de la biodiversité en protégeant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;
- Améliorer les avantages pour tous, de la biodiversité et des services écosystémiques; et
- Améliorer la mise en œuvre par une planification participative, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.

Le Plan stratégique actuel et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité arrivent à terme en 2020.

CdP 14: À la CdP 14 tenue en novembre 2018 à Charm el-Cheikh, en Égypte, les Parties ont adopté la décision 14/34 qui définit un processus exhaustif et participatif pour la mise à jour du plan stratégique de la Convention, et ont mis sur pied un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer le GBF post-2020, qui devrait être adopté à la CdP 15, prévue en Chine en 2020.

Le processus adopté par les Parties pour l'élaboration du GBF contient un ensemble de principes, l'organisation du travail et un processus de consultation complet, comprenant des dispositions pour les consultations mondiales, régionales et thématiques. Le processus a également demandé l'élaboration d'un document de discussion résumant et analysant les premières opinions des Parties et des observateurs.

Francis Ogwal (Ouganda) et Basile van Havre (Canada) ont été nommés Co-présidents du Groupe de travail.

Préparatifs pour le Groupe de travail

Divers événements et consultations ont eu lieu dans le cadre des préparatifs pour le GT afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre post-2020 ambitieux, et d'assurer une approche harmonisée pour sa préparation. Une Table ronde ministérielle de haut niveau intitulée « Faire progresser le programme de la biodiversité et élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 » a été organisée le 14 mars 2019 en marge de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement (UNEA-4), à Nairobi, au Kenya.

Des consultations régionales ont été organisées en 2019, notamment pour : les régions Asie et Pacifique : du 28 au 31 janvier à Nagoya, au Japon; Europe occidentale et autres Groupes et autres membres de l'Union européenne (UE) : du 19 au 21 mars à Bonn, en Allemagne; Afrique, du 2 au 5 avril, à Addis-Abeba, en Éthiopie; Europe centrale et orientale : du 16 au 18 avril à Belgrade, Serbie; et Amérique latine et les Caraïbes, du 14 au 17 mai, à Montevideo, Uruguay.

Un certain nombre de consultations thématiques ont également eu lieu, notamment:

- Un atelier d'experts sur les éléments possibles du cadre relatifs aux questions sexo-spécifiques, organisé à New York, États-Unis, les 11 et 12 avril 2019;
- Un atelier consultatif des conventions relatives à la biodiversité tenu à Berne, en Suisse, du 10 au 12 juin 2019; et
- Une consultation mondiale sur la base scientifique du cadre, organisée au cours de la neuvième Conférence de Trondheim sur la Biodiversité qui a eu lieu en Norvège du 2 au 5 juillet 2019. Cette conférence qui était organisée sous le thème « Faire de la biodiversité une priorité: connaissance et savoir-faire pour le cadre mondial de la biodiversité post-2020 », a donné lieu à des contributions qui permettent de s'assurer que l'élaboration du GBF est basée sur la connaissance, juste et inclusive.

Première réunion du groupe de travail

La première réunion du GT sur le GBF qui s'est tenue du 27 au 30 août 2019 au Bureau des Nations Unies à Nairobi, au Kenya, a examiné la structure du GBF et le futur programme de travail du GT. Le GT a adopté les conclusions de la réunion compilées par les Co-présidents Francis Ogwal et Basile van Havre, ainsi que le

Rapport de la Réunion, qui contient les décisions prises par le GT dont un accord sur:

- Un document non-officiel sur les éléments possibles du GBF;
- La liste provisoire des réunions, consultations et ateliers sur l'élaboration du GBF;
- Les dates et les lieux des deuxième et troisième réunions du GT;
- Les contributions sur la structure du GBF à soumettre au Secrétaire Exécutif avant le 15 septembre 2019;
- La fourniture d'un avant-projet de texte du GBF six semaines avant la deuxième réunion du GT; et
- Un plan de travail détaillé qui sera élaboré par les Co-présidents et le Secrétariat, et présenté au cours de la réunion d'information informelle des Co-présidents le 24 novembre 2019 lors de la réunion du SBSTTA de la CDB.

Le GT a également convenu de demander au SBSTTA de fournir des orientations sur les objectifs, les cibles, les indicateurs, les bases de référence et les cadres de surveillance spécifiques relatifs aux facteurs de perte de biodiversité pour parvenir à un changement transformateur, dans le cadre des trois objectifs de la Convention.

Compte-rendu du Groupe de Travail sur le Cadre post-2020

Le Co-président Basile van Havre a ouvert la réunion lundi le 24 février en remerciant la FAO pour l'accueil chaleureux, et la Chine pour son soutien à l'organisation de la deuxième réunion du GT, qui a été déplacée de Kunming (Chine) à Rome, en raison de la situation qui prévaut actuellement suite à l'apparition du coronavirus (COVID-19).

Le Directeur général de la FAO, Qu Dongyu, a présenté un aperçu des initiatives pertinentes de la FAO visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en soulignant l'importance vitale de la biodiversité pour la production alimentaire. Il a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les considérations liées à la biodiversité dans tous les secteurs de la production, et souligné les défis qui nécessitent la transformation des systèmes alimentaires mondiaux. Il a mis en exergue le rôle de la FAO dans les politiques multilatérales et sa longue expérience et son expertise en matière de diffusion de l'information, de consultation sur les politiques et de renforcement des capacités concernant les systèmes alimentaires.

Hamdallah Zedan, du Ministère de l'environnement d'Égypte, s'exprimant au nom du Président de la CdP 14 Yasmine Fouad, a souligné l'importance du GBF pour la fourniture d'un plan d'action détaillé pour réduire la perte de biodiversité dont on observe le rythme alarmant et qui nécessite une réponse urgente. Il a mis en relief la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre; d'élever le niveau d'ambition des buts et cibles; de fournir des moyens financiers et autres pour la mise en œuvre; et d'élaborer des mécanismes pour établir les responsabilités mutuelles et évaluer les progrès accomplis.

Xia Yingxian, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a rappelé, au nom du prochain Président de la CdP 15, Li Ganjie, qu'«il ne reste plus que 235 jours avant la CdP 15 alors qu'il y a encore beaucoup de travail à faire». Il a souligné l'importance du thème de la CdP 15, « Civilisation écologique: Construire un avenir commun pour toute vie sur la Terre », la nécessité de s'assurer que les objectifs et les cibles suivent des critères spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART), ainsi que la nécessité d'assurer la responsabilité et la transparence.

Elizabeth Mera, Secrétaire exécutive par intérim de la CDB, a souligné la nécessité de faire des progrès à cette réunion et des avancées dans les délibérations sur le GBF. Elle a exprimé l'espoir que les Parties et les parties-prenantes parviendront à une

compréhension commune des différents éléments et contenus de l'avant-projet du GBF.

La Nouvelle-Zélande, au nom d'un groupe de pays développés non-membres de l'UE, et la Croatie au nom de l'UE, ont fait remarquer que même si beaucoup de travail reste à faire, l'avant-projet constitue une bonne base pour les discussions. L'UE a en outre demandé que le projet, entre autres: reflète mieux l'urgence du défi de la biodiversité et l'objectif pour une ambition plus élevée; qu'il ait des liens beaucoup plus forts avec les ODD; et qu'il rende plus explicite la manière dont la CDB interagira avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

L'Afrique du Sud, au nom du Groupe des pays africains, notant le faible niveau de soutien pour la participation des pays en développement à la réunion du GT, a souligné la nécessité de veiller à ce que le processus soit impulsé par les pays et participatif. Il a souligné la reconnaissance par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) des domaines d'intervention du GBF qui sont en harmonie avec le Programme à l'horizon 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que Nous Voulons », et mis l'accent sur la nécessité de garantir des moyens de mise en œuvre efficaces et rapides pour soutenir le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Le Costa Rica, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré que le développement durable constitue une pierre angulaire du GBF et souligné qu'« une société en harmonie avec la nature est une société qui ne laisse personne pour compte ». La représentante a exhorté les Parties à veiller à ce que:

- Les objectifs et les cibles reflètent adéquatement les objectifs de la CDB;
- La mobilisation des ressources soit assurée pour la mise en œuvre;
- Les objectifs soient suffisamment ambitieux pour lutter contre les facteurs de la perte de biodiversité; et que
- La deuxième réunion du GT mette l'accent sur l'élaboration d'un document concis et clair, en laissant les pourcentages et les détails à la SBSTTA 24 et à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI 3).

La Géorgie, au nom des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO), a déclaré que, s'il est important d'assurer une analyse concluante des échecs des Objectifs d'Aichi, il est également nécessaire de fixer des objectifs, des cibles et des plans de mise en œuvre ambitieux soutenus par des ressources adéquates, pour lutter contre les facteurs de perte de biodiversité.

Le Koweït, au nom du Groupe Asie-Pacifique, a souligné la nécessité de lutter contre la perte de biodiversité, mis l'accent sur le travail pertinent des organisations, des individus et des gouvernements du monde entier, et souligné la nécessité de travailler ensemble pour réaliser des objectifs communs.

Le Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité a souligné la nécessité d'améliorer la mise en œuvre tout en favorisant la complémentarité et les synergies, en soulignant davantage la nécessité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et en sensibilisant le public.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a déclaré que les changements climatiques et la perte de biodiversité sont « deux faces d'une même pièce », et que la relation entre eux est bien documentée. Soulignant la nécessité d'un changement transformateur, le représentant a insisté sur la nécessité d'une approche cohérente et dissocié l'action positive sur les changements climatiques avec des conséquences négatives potentiellement non intentionnelles pour la biodiversité.

Le Forum international des Peuples autochtones sur la Biodiversité a souligné que la perte de la diversité culturelle va de pair avec la perte de biodiversité, et a noté la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans les objectifs, les cibles et les indicateurs.

Les organisations des PACL ont souligné la nécessité des moyens financiers pour galvaniser une action urgente et transformatrice dans l'ensemble de la société, et ont appelé à une approche fondée sur les droits qui inclut les PACL, les femmes, les paysans et les jeunes.

Le Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité a plaidé pour un objectif distinct sur l'éducation transformatrice et a souligné l'importance d'indicateurs sur les jeunes et les enfants. Le Caucus des Femmes de la CBD a demandé une évaluation tant quantitative que qualitative de la représentation, et a attiré l'attention sur la question émergente de la violence sexiste.

La Coalition Business for Nature a souligné que les entreprises avant-gardistes sont en train de modifier leur mode de fonctionnement en comprenant l'importance de la nature pour leur entreprise, en faisant valoir qu'un GBF ambitieux entraînerait une chaîne de réactions positives sur les politiques et les entreprises.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a proposé un nouvel objectif pour les mesures d'urgence en faveur des espèces, et a annoncé que l'UICN est prête à créer une plateforme qui évalue, stocke et organise les engagements de toutes les parties prenantes en matière de promotion de la diversité biologique.

Adoption de l'Ordre du jour et Organisation des travaux:

Lundi, Leina El-Awadhi (Koweït) a été nommée rapporteur de la réunion. Les délégués ont adopté l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux (CBD/WG2020/2/1 et Add.1), et décidé de créer les quatre groupes de contact suivants afin de permettre un examen approfondi de l'avant-projet:

- Objectifs pour le GBF, co-dirigé par Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande) et Vinod Mathur (Inde) ;
- Réduire les menaces pour la biodiversité, co-dirigé par Wadzanayi Goredema-Mandivenyi (Afrique du Sud) et Gabriele Obermayr (Autriche);
- Répondre aux besoins des populations, co-dirigé par Jorge Murillo (Colombie) et Anne Teller (UE); et
- Outils et solutions pour la Mise en œuvre et l'Intégration, co-dirigé par Charlotta Sörqvist (Suède) et Teona Karchava (Géorgie).

Des séances d'information ont eu lieu du lundi au vendredi pendant la pause-déjeuner, sous les thèmes suivants:

- Biodiversité, agriculture et alimentation, où l'accent a été mis sur les travaux de la FAO relatifs à la production alimentaire durable, la santé des écosystèmes et les moyens de subsistance résilients ;
- Résultats du Premier Dialogue mondial sur l'information de séquençage numérique (ISN), qui a mis en relief les recommandations de la réunion de Pretoria, Afrique du Sud (6-8 novembre 2019) ;
- Mobilisation des ressources et mécanisme de financement, qui a fourni des informations sur la mobilisation des ressources pour le GBF et sur la huitième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8);
- Rôle de la science pour le GBF, une session spéciale organisée sous forme de panel virtuel impliquant le GBF et la réunion du Forum mondial de la biodiversité à Davos, en Suisse; et
- Rôle des secteurs financier et commercial dans la mise en œuvre du GBF, qui a délibéré sur les moyens d'impliquer ces secteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du GBF.

Progrès accomplis depuis la Première Réunion du Groupe de Travail

Rapports sur les consultations et sur d'autres contributions au processus post-2020: Le Secrétariat a présenté le document CBD/WG2020/2/2 qui donne un aperçu des résultats des consultations menées et des autres contributions reçues concernant la préparation du GBF depuis la première réunion du GT. Les

présentations des co-responsables de ces ateliers et consultations ont suivi.

Eugenia Montezuma (Costa Rica), co-responsable de l'Atelier thématique sur la restauration des écosystèmes pour le GBF (Rio de Janeiro, Brésil, 6-8 novembre 2019), a souligné la richesse des informations disponibles pour aborder la restauration dans le GBF, en insistant sur la nécessité d'« agir maintenant tout en améliorant les conditions favorables ». Elle a mis l'accent sur la nécessité d'un objectif mondial holistique, axé sur les résultats en matière de restauration, et insisté sur l'aménagement du territoire ainsi que sur la nécessité d'un processus pleinement participatif.

Adam van Opzeland (Nouvelle-Zélande), co-responsable de l'Atelier thématique sur la biodiversité marine et côtière pour le GBF (Montréal, Canada, 13-15 novembre 2019), a mis l'accent sur les messages clé, notamment: la complexité des défis de la biodiversité marine; que l'Objectif 6 d'Aichi (pêche durable) comprend des éléments utiles qui peuvent être améliorés par l'évaluation, les indicateurs, la surveillance et la collaboration; et sur la complémentarité entre les objectifs et au sein des organismes marins internationaux, en vue des résultats positifs.

Résumant les résultats de l'Atelier thématique sur les Mesures de conservation par zone (Montréal, Canada, 1-3 décembre 2019), Stefan Seiner (UE) a souligné que l'Objectif d'Aichi 11 (conservation par zone) est considéré comme un succès sur lequel s'appuyer, et que les mesures de conservation par zone sont pertinentes pour de nombreux objectifs et cibles dans le nouveau cadre.

Ines Verleye (Belgique) a présenté un rapport sur l'Atelier thématique sur la mobilisation des ressources pour le GBF (Berlin, 14-16 janvier 2020). Elle a déclaré que l'atelier était organisé pour améliorer la compréhension des différents aspects de la mobilisation des ressources, et Luciana Melchert (Brésil) a mis en avant les discussions sur la cohérence des politiques et les transitions équitables.

Le Secrétariat de la CDB a présenté les travaux relatifs aux besoins de financement associés à la FEM-8, soulignant qu'une équipe d'experts a été mise sur pied et qu'elle a élaboré un questionnaire pour évaluer les besoins de financement des Parties entre juillet 2022 et juin 2026.

Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) a présenté un exposé sur la Consultation thématique sur une mise en œuvre, un suivi, des rapports et un examen transparent pour le GBF (Rome, 20-22 février 2020). Il a déclaré que l'atelier a mis l'accent sur l'importance des rapports nationaux, la nécessité d'instaurer une certaine flexibilité pour tenir compte des circonstances nationales, et un désir clair d'éviter les processus de mise en œuvre, de suivi, de rapport et d'examen « trop lourds ». Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande) a présenté les recommandations, notamment: l'organisation des examens thématiques plutôt que, ou en plus, des examens complets; la création d'un comité de soutien à la mise en œuvre; et l'utilisation d'un petit ensemble d'indicateurs globaux phares pour les rapports des Parties.

Oteng-Yeboah a en outre donné un aperçu de l'Atelier thématique d'experts sur les Approches paysagères pour le GBF, organisé en marge de la Huitième conférence mondiale sur le partenariat international pour l'Initiative de Satoyama (Kumamoto, Japon, 3-6 septembre 2019). Il a souligné que les approches paysagères peuvent favoriser le changement transformateur, la résolution des conflits et aider à l'harmonisation des politiques à différents niveaux.

Polina Shulbaeva (Fédération de Russie) a présenté les principaux résultats de l'Atelier thématique sur les droits de l'homme considérés comme condition favorable pour le GBF (Chiang Mai, Thaïlande, 18-20 février 2020). Elle a souligné que

les droits de l'homme et la santé planétaire sont mutuellement dépendants, et que « pour inverser la courbe de la perte de biodiversité, nous devons inverser la courbe des inégalités ». Elle a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux modèles non durables de la croissance économique.

Theresa Mundita Lim (Philippines) a donné un aperçu des travaux du Groupe consultatif informel sur l'intégration de la biodiversité. Elle a souligné que l'intégration a été reconnue dans l'avant-projet comme un élément central, et qu'elle nécessite une approche pangouvernementale et une approche globale de la société. Elle a mis l'accent sur la nécessité: d'un plan d'action plus détaillé; d'accorder plus de place aux résultats concrets; de renforcer la reconnaissance des impacts des secteurs économiques sur la nature; et a proposé des solutions innovantes.

Présentation des prochaines réunions de consultation: Le Secrétariat a présenté les prochaines consultations thématiques sur le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique pour le GBF qui se tiendront à Rome, Italie, du 1^{er} au 2 mars 2020, et sur l'utilisation durable de la biodiversité à Berne, Suisse, du 30 mars au 1^{er} avril 2020. Le Secrétariat a en outre souligné qu'une réunion de consultation sur l'accès et le partage des avantages est envisagée, et a demandé de soumettre les observations sur les modalités et le calendrier pertinents.

Matthew Bird (Écosse) a présenté l'Atelier des gouvernements infranationaux, régionaux et locaux sur le GBF, qui se tiendra à Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni du 1^{er} au 3 avril 2020. Il a souligné la possibilité de partager les meilleures pratiques et de démontrer le rôle des acteurs infranationaux et locaux par rapport à leurs contributions au GBF.

Le PNUE a donné un aperçu du Deuxième Atelier de consultation sur les Conventions relatives à la biodiversité pour le GBF (Berne II) qui se tiendra à Berne, Suisse, du 25 au 27 mars 2020.

Cadre mondial pour la biodiversité post-2020

Lundi, les Co-présidents ont présenté le projet de texte du GBF (CBD/WG2020/2/3) élaboré sur la base des consultations entreprises, des recommandations reçues, des résultats de la première réunion du GT et des recommandations de la Onzième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 (j), et Dispositions connexes et de la SBSTTA 23. Lundi, mardi et jeudi, les délégués ont fait des déclarations générales sur l'avant-projet. Les discussions du groupe de contact ont eu lieu de mardi à vendredi et portaient sur l'organisation et la rédaction de l'avant-projet de GBF.

Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies concernant les questions relatives aux océans, a demandé aux délégués de déterminer si l'avant-projet répond suffisamment à l'urgence climatique et environnementale actuelle. Il a imploré les délégués, au cas où ils auraient des doutes à cet égard, de prendre la responsabilité de renforcer le projet. Il a suggéré que le travail effectué à Rome et plus tard à Kunming soit considéré comme faisant partie d'un ensemble plus vaste, en particulier lié à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2020 qui se tiendra à Lisbonne, au Portugal, et à la CdP 26 de la CCNUCC prévue à Glasgow, en Écosse.

Observations générales sur l'avant-projet: Lundi, l'Argentine a souligné la nécessité d'un engagement en faveur d'une transition équitable vers une consommation et une production durable. La Colombie a déclaré que les changements dans les modes de production et de consommation doivent être pris en compte dans les échéances de 2030 et de 2050. L'Inde a appelé à un objectif de réduction de la consommation et à des sources de financement fiables pour l'action sur le terrain.

Le Pérou a souligné les liens entre la biodiversité, la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique et la santé humaine, et a appelé à des ressources suffisantes pour la réalisation des objectifs convenus. Le Mexique a appelé à la garantie d'un document cohérent, laissant au SBSTTA les discussions sur les indicateurs quantitatifs spécifiques. L'Équateur a déclaré que le GBF devrait se concentrer sur les facteurs de la biodiversité, d'égalité entre les sexes et la pleine participation des PACL. La Nouvelle-Zélande a déclaré que le rôle des savoirs traditionnels, des peuples autochtones et des communautés locales devait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

La Norvège a déclaré que les lignes directrices pour les rapports nationaux devraient permettre la collecte de données suffisamment détaillées pour fournir des informations de référence permettant de mesurer les progrès. La Malaisie a noté que dans les situations où les informations de référence sont limitées, une expertise financière et technique devrait être mise à disposition pour harmoniser les progrès. La Jordanie a attiré l'attention sur la nécessité de bases de référence concernant la perte des écosystèmes, et de mesures de gestion plus efficaces.

L'Australie a souligné la nécessité de disposer de points d'accès plus clairs pour les acteurs non étatiques.

L'UE a proposé un objectif sur l'empreinte écologique et l'intégration, a noté que la connectivité écologique n'est pas bien reflétée et demandé de mettre l'accent sur les questions marines et océaniques en raison de leur importance actuelle dans le débat public. Singapour a souligné que davantage d'efforts sont nécessaires pour la restauration et l'amélioration de l'habitat.

La Suisse et la Fédération de Russie ont souligné la nécessité d'une structure plus simple et plus claire pour le GBF, y compris un message politique fort. La Suisse s'est également félicitée du maintien d'une approche pangouvernementale et d'une approche globale de la société, ainsi que de l'implication de toutes les conventions relatives à la biodiversité. L'Éthiopie et le Venezuela ont appelé à la cohérence entre les autres AME et les ODD.

Le Brésil a souligné les principes de justice, d'équité, et de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), s'agissant en particulier des moyens de mise en œuvre. L'Indonésie a encouragé l'harmonisation de la croissance économique, de l'emploi et de la sécurité alimentaire avec la conservation de la biodiversité.

Le Canada a demandé d'éviter les double-emplois et les chevauchements, d'élaborer une approche pour le suivi des progrès et de mettre l'accent sur les objectifs de la Convention.

Le Ghana a noté que tous les écosystèmes devraient être couverts, et souligné la fourniture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation durable de la biodiversité. Tuvalu, s'exprimant au nom des Petits États insulaires en développement du Pacifique, a souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur les océans et les écosystèmes marins.

La Géorgie, au nom des PECO, a salué certains aspects du GBF tels que la planification du territoire, l'urbanisation et la production et la consommation durables qui ne sont pas couverts par le plan stratégique actuel.

Plusieurs Parties ont appelé à des objectifs et à des cibles plus ambitieux, la Chine avertissant que le niveau d'ambition doit tenir compte des capacités de mise en œuvre des Parties. L'Iran a déclaré que les objectifs ambitieux nécessitent des moyens de mise en œuvre ambitieux, et a exhorté la CDB à agir de manière indépendante et à ne pas se laisser influencer par des pressions politiques extérieures. Cuba a appelé au renforcement des institutions, y compris le renforcement des capacités humaines et technologiques, et a mis en garde contre l'augmentation de la

charge de travail des Parties en matière de rapports. Le Bélarus a demandé d'assurer un transfert de technologies qui inclut des méthodes génétiques modernes capables de suivre et de surveiller les changements survenus dans la biodiversité.

Mardi, l'Ouganda a déclaré que le partage des avantages constitue la base même de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et a appelé à un système mondial multilatéral de partage des avantages qui inclut les ISN.

La Côte d'Ivoire, soulignant que le projet devrait être basé sur des informations solides et crédibles, a appelé à un examen approfondi et indépendant de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi, pour informer le GBF.

Le Liban a souligné la nécessité d'une protection à long terme des écosystèmes pour assurer la connectivité entre les aires protégées. La Mongolie a demandé que les solutions basées sur la nature et l'expansion des aires protégées soient abondamment reflétées dans le projet.

Le Japon a déclaré que les objectifs du GBF devraient être ambitieux et réalistes, et que le cadre devrait être flexible en ce qui concerne l'établissement des priorités au niveau national et la mise en œuvre des objectifs. Les Philippines ont demandé instamment qu'une importance égale soit accordée aux trois objectifs de la Convention.

La Syrie et le Soudan ont souligné que les objectifs ambitieux nécessitent la mobilisation de ressources et des outils financiers pour leur mise en œuvre. Le Costa Rica et les Philippines ont souligné l'importance d'un mécanisme de financement ambitieux et ont mis l'accent sur le rôle crucial des peuples autochtones dans les mesures territoriales pour la mise en œuvre. Le Soudan a ajouté que les objectifs doivent être quantifiables, globaux et compatibles avec la théorie du changement.

Soulignant la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités, le transfert des technologies et la coopération, le Viêt Nam a soutenu l'utilisation des critères SMART et des fonds suffisants pour une mise en œuvre réussie. L'Érythrée a mis l'accent sur la nécessité de respecter les droits de l'homme et les droits des PACL, ainsi que sur l'importance du partage des avantages. Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a salué l'engagement ferme en faveur d'une approche de la mise en œuvre fondée sur les droits, notant qu'elle est essentielle en tant qu'obligation juridique, et pour la cohérence et l'efficacité des politiques.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a suggéré des objectifs et des indicateurs supplémentaires, notamment: le renforcement des liens entre la nature, les peuples et la culture; les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie; la co-production des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles; et la prise en compte des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces, la Convention de Ramsar sur les zones humides, les sites de l'UNESCO et leur gestion.

L'Institut universitaire des Nations unies pour l'étude avancée de la durabilité (UNU-IAS) a souligné que les approches multipartites du paysage peuvent améliorer le degré d'inclusion, fournir un cadre spatial global et promouvoir la connectivité et l'intégration verticale et horizontale de la biodiversité.

La FAO a déclaré que le changement transformateur peut soutenir la production durable, contribuer à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine, et s'attaquer aux externalités qui affectent la biodiversité.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) a souligné que l'adoption récente de la Déclaration de Gandhinagar lors de la CdP 13 à la CMS demande que les espèces

migratrices et le concept de « connectivité écologique » soient intégrés et qu'une place de choix leur soit accordée dans le GBF.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a exprimé sa satisfaction concernant l'objectif spécifique aux espèces contenu dans l'avant-projet, et a noté la nécessité de le renforcer avec des outils de conformité et des données solides pour pouvoir mesurer les progrès, et a mentionné les bases de données de la CITES à cet égard.

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a appelé à l'amélioration des objectifs en matière de diversité génétique et d'utilisation durable.

ONU Femmes a déclaré que les objectifs et les cibles du GBF doivent comporter des dispositions pour les données et les analyses relatives aux questions de genre.

Le PNUE a attiré l'attention sur une contribution relative à un processus consultatif sur le GBF présentée par le Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU, et a indiqué que ce Groupe fournira un rapport à la CdP 15 à la CDB sur ce processus.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a déclaré que le commerce est un facteur indirect de la perte de biodiversité, mais peut également être une incitation à parvenir à une utilisation durable et à la réalisation des ODD.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a soutenu l'inclusion d'approches nettes et demandé de mettre l'accent sur la maximisation des avantages et non sur la réduction des impacts négatifs.

Le Comité consultatif de la CDB sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité a déclaré que les 20 objectifs orientés vers l'action offrent l'occasion de reconnaître la contribution et le rôle essentiels des gouvernements infranationaux et des villes.

Birdlife International, au nom d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), a souligné la nécessité d'obtenir des gains nets et des augmentations en ce qui concerne la biodiversité plutôt que de diminuer les pertes nettes, et a demandé des orientations claires sur les résultats nets et les niveaux de référence.

Le Caucus des Femmes de la CDB a déclaré que d'une manière générale, le projet ne fait référence au genre et aux femmes que dans le contexte de la participation, ce qui s'apparente à du symbolisme.

L'Alliance de la CBD a déploré le fait que le projet, au lieu d'aborder les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, ne considère que les symptômes, et a exprimé sa préoccupation quant à la domination écologique de la CBD par les entreprises.

La Convention de Ramsar a demandé instamment de renforcer les actions dans les écosystèmes côtiers et marins, conformément au Programme marin et côtier de la CDB, et au GBF de contribuer à l'ODD 6 (eau propre et assainissement).

La Coalition Business for Nature a demandé aux délégués « de ne pas permettre que la poursuite de la perfection soit l'ennemi du bien », et a ajouté que la recherche de la transformation ne doit pas être paralysée par la complexité. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a déclaré que l'urgence actuelle en matière de biodiversité nécessite des actions urgentes d'ici 2030 pour inverser la courbe, et que tous les objectifs, les cibles et les outils de mise en œuvre doivent être mis ensemble afin d'y parvenir. Le Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité a souligné la nécessité de fixer des objectifs pour l'éducation transformatrice.

Le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la terre a appelé à l'identification des actions et des responsabilités pour les différents niveaux et secteurs, et à des

engagements nationaux volontaires qui contribuent à la réalisation des objectifs et des cibles de 2030.

La Banque mondiale a mis l'accent sur les pratiques durables dans les différents secteurs de l'activité économique, et souligné la nécessité de recueillir les meilleures données disponibles, notamment dans les secteurs financiers et économiques, et d'utiliser des critères de référence pour une mise en œuvre efficace.

Le Centre d'information mondial sur la biodiversité a attiré l'attention sur la surveillance, le partage et l'accessibilité des données, et souligné la nécessité d'améliorer un nouvel objectif qui vise à combiner l'éducation, les connaissances traditionnelles et des informations scientifiques générales.

La China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation, s'exprimant également au nom du Comité de la biodiversité de l'Académie chinoise des sciences, a souligné que la mission 2030 devrait être plus ambitieuse et que le thème de la civilisation écologique de la CdP15 doit être mieux intégré dans le GBF.

L'African Wildlife Foundation a demandé instamment l'engagement de tous les secteurs de la société et des gouvernements, et un soutien financier pour la mise en œuvre et l'examen. Soulignant la nécessité de mettre davantage l'accent sur une approche basée sur les droits, le représentant a appelé à un cadre ambitieux axé sur la personne qui inclut la transformation nécessaire des secteurs économiques concernés.

L'Organisation internationale des bois tropicaux a souligné que le secteur forestier regorge de potentiels pour contribuer au développement durable, a attiré l'attention sur les mécanismes de mise en œuvre et les conditions favorables et souligné que les objectifs devraient être simples et inclure des indicateurs mesurables; il a exprimé un sentiment d'urgence.

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire a souligné que le prisme des droits de l'homme est important, en particulier la reconnaissance des droits des PACL et des petits producteurs. La représentante a demandé un GBF ambitieux, notant que l'objectif de zéro perte nette de biodiversité n'est pas suffisant.

Le Co-président van Havre a expliqué que les objectifs contenus dans l'avant-projet sont l'expression de la vision, tandis que les cibles sont exprimées en termes d'actions à mener pour atteindre ces objectifs. Il a expliqué en outre que les éléments des objectifs et des cibles relatifs à la CDB seront inclus dans le projet de décision correspondant, tandis que les éléments relatifs à d'autres conventions et organes seront incorporés dans le GBF.

Jeudi, les délégués ont poursuivi les déclarations sur l'avant-projet, en concentrant leurs interventions sur la section relative aux outils et aux solutions pour la mise en œuvre et sur l'intégration, les mécanismes de soutien à la mise en œuvre, les conditions favorables, la responsabilité et la transparence, et sur la sensibilisation, la prise de conscience et l'adhésion.

La Suisse, avec le Canada, a déclaré que les outils et les solutions pour la mise en œuvre doivent être davantage élaborés, et a appelé à une approche holistique de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, qui comprend la divulgation des flux financiers pour le changement transformateur. S'agissant des nouvelles technologies, de nombreux délégués ont demandé l'application du principe de précaution.

Le Malawi, au nom du Groupe des pays africains, a déclaré que sans transfert de technologies, les défis de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi seront transférés au GBF.

L'Australie a souligné la nécessité d'assurer un message clair pour tous les habitants de la planète, et l'équité intergénérationnelle.

La Norvège a souligné la nécessité des lignes directrices pour la mise en œuvre au niveau national.

Eswatini a demandé au FEM de mettre en place un mécanisme financier pour la biodiversité, et a déclaré que les mécanismes de développement des capacités et de transfert de technologies devraient être basés sur les évaluations des besoins.

L'UE a souligné l'importance des mécanismes d'échange d'informations, y compris le partage des meilleures pratiques, et, avec le Canada et la Norvège, a mis l'accent sur la pleine participation des PACL, des jeunes et d'autres groupes. Le représentant a déclaré que la sensibilisation, l'information et la mise à jour doivent être en harmonie avec la stratégie de communication de la CDB.

Singapour a souligné la nécessité d'impliquer les villes, dans le cadre de leur rôle et de leurs actions dans les efforts de conservation de la biodiversité par le biais de divers canaux, y compris l'indice de biodiversité des villes.

Le Royaume-Uni a souligné la nécessité d'un ambitieux programme de mobilisation des ressources qui englobe toutes les sources de financement et qui couvre également les ressources humaines, techniques et institutionnelles.

Le Brésil a mis l'accent sur la nécessité d'engagements financiers concrets et importants, en particulier de la part des pays développés, pour assurer une mise en œuvre efficace du GBF, et a exprimé sa déception qu'un seul groupe de contact ait été consacré à l'examen de cet aspect lors de la réunion de cette semaine.

Le Maroc a souligné la nécessité de la mobilisation des ressources, du développement des capacités et de la coopération technique et scientifique adaptés au contexte national et conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour la réalisation d'une mise en œuvre au niveau national.

L'Iran a souligné que toutes les suggestions sur les objectifs doivent tenir compte des mécanismes et des législations nationaux, ainsi que la nécessité de mettre en place, outre le FEM, des mécanismes pour aider les pays en développement dans la mise en œuvre efficace.

Le Japon a appelé à l'implication des instruments régionaux pertinents, des gouvernements infranationaux et locaux, des jeunes, des femmes et du secteur des affaires dans la mise en œuvre, et a ajouté que les leçons apprises du Fonds japonais pour la biodiversité doivent être prises en compte.

L'Argentine a exprimé sa préoccupation concernant les solutions uniques, et a souligné la nécessité de tenir compte des spécificités nationales, de permettre une certaine flexibilité dans la mise en œuvre au niveau national et d'inclure une référence à l'idée de transition équitable qui englobe les préoccupations socio-économiques.

Le Chili a noté la nécessité d'envisager l'éducation formelle et informelle à tous les niveaux pour promouvoir le changement de comportement, et a appelé à une communication solide sur l'importance du GBF.

La CMS a suggéré de développer davantage les synergies avec les AME pertinents au niveau national, y compris par le biais des Stratégies et des plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) cohérents qui comprennent des engagements nationaux, pour mettre en œuvre d'autres conventions relatives à la biodiversité.

La Norvège a fait valoir que la CDB ne fait aucune référence au principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD), et que par conséquent, ce principe ne s'applique pas à cette Convention. Le Venezuela a déclaré que le principe de RCMD «ne peut pas être écarté» et a appelé à une mise en œuvre inclusive du GBF. Le Brésil a fait valoir que la CDB a été négociée sous le couvert de la Déclaration de Rio sur

l'environnement et le développement de 1992, qui a établi les principes généraux des trois conventions, y compris le principe de RCMD. En outre, le représentant a noté que, bien que le principe ne soit pas explicitement mentionné dans le texte de la CDB, il est implicite dans plusieurs dispositions, à l'instar de l'article 20 (ressources financières).

La Jordanie a demandé d'insister davantage sur les moyens de mise en œuvre, tels que la coopération entre les États en matière technologique et scientifique. La Colombie a souligné la nécessité de progrès dans la transformation des modes de production et de consommation, et d'intégrer le Fonds vert pour le climat en raison des synergies entre l'action sur la biodiversité et le changement climatique.

Le Bureau du Haut-commissaire des Nations unies aux Droits de l'homme a déclaré qu'il incombe aux entreprises de protéger les droits de l'homme et de prévenir les dommages à la biodiversité notamment, et a demandé d'envisager les moyens d'inclure cet aspect dans le GBF.

L'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement a déclaré que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du GBF et que les conséquences environnementales, sociales et économiques de la suppression des subventions et de la réforme économique doivent être pleinement comprises.

Le Réseau Alumni des diplômés du Leadership en matière environnementale et de conservation de l'Université de Cambridge (The University of Cambridge Environmental Leadership and Conservation Alumni Network) a soutenu la nécessité de réformer les subventions économiques et de réorienter les investissements néfastes vers les zones touchées par la perte de biodiversité.

Objectifs pour le GBF: Ce groupe de contact s'est réuni mardi et mercredi pour examiner l'organisation et la formulation des objectifs du GBF. Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande) et Vinod Mathur (Inde) ont co-dirigé le groupe de contact.

Mardi, les délégués ont formulé des observations générales sur la structure des objectifs, en soulignant entre autres, la nécessité :

- De présenter les objectifs sous forme de déclarations d'intention de haut-niveau et sans inclure des valeurs numériques;
- D'améliorer le libellé de manière à différencier les objectifs des cibles ;
- D'assurer un équilibre dans l'importance accordée à la biodiversité et aux avantages que la nature offre aux populations;
- D'inclure autant que possible, des données de référence, en particulier pour les objectifs et les cibles par zone;
- De différencier les objectifs ciblés à long terme et les objectifs ciblés à court-terme;
- De faire la différence entre les résultats et les actions;
- De veiller à ce que la formulation des objectifs et des cibles soit conforme à celle déjà convenue; et
- D'aligner les objectifs sur les trois objectifs de la CDB.

Les délégués ont également identifié des lacunes, notamment en ce qui concerne:

- Les outils et les mécanismes de mise en œuvre, certains précisant les mécanismes financiers;
- L'élimination de la biopiraterie;
- Les océans et les écosystèmes marins;
- Les valeurs et l'empreinte écologique;
- La bioculture ou la diversité culturelle;
- Les modes de consommation et de production;
- L'intégration de l'action en faveur de la biodiversité;
- Le rôle des fonctions des écosystèmes en tant que moyen de parvenir à la résilience des écosystèmes;

- L'équité pour les peuples des nations du monde qui respectent le droit de l'homme à un
- environnement sûr et sain; et
- L'utilisation durable.

Certaines questions litigieuses sur les objectifs et les cibles, soulevées lors des discussions, comprennent les **échéances 2030 et 2050**, certains délégués préférant mettre l'accent sur les objectifs pour 2050, soutenus par des jalons mesurables pour faciliter un examen périodique. Les opposants à cette option ont déclaré que la suppression des objectifs pour 2030 compromettrait les efforts de transformation nécessaire pour inverser la courbe de la perte de biodiversité. Certains délégués ont insisté sur la nécessité de séparer les objectifs relatifs aux écosystèmes de ceux qui se rapportent aux espèces, et sur la nécessité d'assurer l'interconnexion entre la biodiversité et le bien-être humain. Alors que certains délégués étaient favorables à la fusion des objectifs concernant les espèces, les écosystèmes et la diversité génétique, d'autres ont fait remarquer que cela entraînerait une perte des informations nécessaires, notamment en ce qui concerne l'interdépendance entre l'homme et la nature.

Mercredi, les délégués ont abordé l'objectif en matière de conservation inclus dans l'avant-projet sous le thème « Aucune perte nette d'ici 2030 dans la zone et intégrité des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres, et des augmentations d'au moins [20%] d'ici 2050, ce qui garantit la résilience des écosystèmes ». Ils ont suggéré, entre autres:

- De remplacer écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres par « écosystèmes entièrement naturels » ou « écosystèmes à haute intégrité écologique »;
- De remplacer la référence à la résilience par la fonctionnalité ou l'intégrité;
- D'insérer la notion de connectivité pour 2030 et 2050;
- D'ajouter les services écosystémiques en plus de la résilience de l'écosystème;
- D'ajouter restauration de l'écosystème;
- D'inclure un texte introductif, notant que « pour les cibles et les objectifs par zone, le cadre tiendra compte de la superficie et du type des écosystèmes naturels avant toute perturbation anthropique de la végétation naturelle potentielle de chaque pays, afin de mesurer la contribution que chaque Partie s'engage à apporter en vertu de la Convention, par le biais de la conservation ou de la restauration »;
- De faire référence à zéro perte nette d'ici 2030 dans la zone et dans l'intégrité des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres très fragmentés ou menacés; et
- D'inclure une référence aux écosystèmes côtiers.

Jeudi en séance plénière, le Secrétariat a présenté un résumé des délibérations préparé par les Co-responsables du groupe de contact (CBD/WG2020/2/CRP. Annexe 1, Partie 1). Le Co-responsable Mathur, a déclaré que le groupe a examiné tous les objectifs. Il a indiqué qu'une série de questions ont été abordées, ce qui a permis d'offrir une meilleure compréhension des différentes perspectives, et a ajouté que des divergences de vues subsistent sur un certain nombre de points.

L'Argentine, au nom du GRULAC, a souligné que certains des adjectifs qualificatifs figurant dans le document ne reflètent pas les discussions du groupe de contact, et a demandé leur suppression dans le document, ou que le groupe de contact soit consulté quant à leur utilisation.

L'UE, l'Argentine, l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie, l'Ouganda et d'autres ont présenté un certain nombre d'observations sur les paragraphes qui ne reflètent pas exactement la discussion. L'UE a souligné que le débat sur les bases de référence ne fait pas partie du mandat du groupe de contact, et a

demandé par conséquent que les propositions relatives aux bases de référence soient déplacées vers la partie du document qui présente les nouvelles propositions.

Le Brésil et l'Argentine ont souligné que les bases de référence constituent un élément essentiel du GBF, le Brésil demandant que les délibérations pertinentes soient reflétées dans le corps du texte.

La Norvège a suggéré d'insérer les références aux bases de référence dans une note de bas de page dans le rapport de la réunion, et a fait savoir que cette question sera examinée lors de la troisième réunion du GT et de la SBSTTA 24.

Le Royaume-Uni a déclaré que c'est plutôt la formulation des bases de référence, et non pas leur emplacement qui pose un problème, et a suggéré que les bases de référence reflètent davantage le résumé du rapport des Co-présidents.

Le Co-président van Havre a suggéré, et les délégués ont accepté, que la discussion sur les bases de référence soit maintenue à sa place actuelle dans le rapport avec un libellé approprié pour clarifier la situation.

Réduire les menaces à la biodiversité: Mardi, un deuxième groupe de contact co-dirigé par Wadzanayi Goredema-Mandivenyi (Afrique du Sud) et Gabriele Obermayr (Autriche) a tenu sa première réunion pour examiner l'organisation des travaux et le libellé des objectifs regroupés sous le thème « Réduire les menaces à la biodiversité ». Le Groupe a clos ses délibérations jeudi.

Lors de l'examen de l'objectif relatif à la **conservation et à la restauration des écosystèmes et à l'aménagement du territoire**, inclus dans l'avant-projet sous le thème « Conserver et restaurer les écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres, en augmentant d'au moins [50 %] la superficie des terres et des mers dans le cadre d'un aménagement global du territoire, compte tenu des changements dans l'utilisation des terres et des mers, ce qui permettrait de réaliser d'ici 2030 une augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité par la conservation des zones intactes et des régions sauvages existantes », les délégués ont suggéré, entre autres:

- De séparer la cible concernant l'aménagement du territoire de celle concernant la restauration, et de mieux définir l'aménagement du territoire;
- De fusionner cette cible avec la cible suivante sur les aires protégées;
- D'inclure la perte d'habitats;
- De reconnaître que les Parties ont la possibilité d'adapter les cibles aux circonstances nationales;
- De mettre l'accent sur les écosystèmes critiques et vulnérables; et
- De mettre en exergue les « écosystèmes naturels ».

Quant à l'objectif pour les **aires protégées** inclus dans l'avant-projet sous le thème: « Protéger les sites d'importance particulière pour la biodiversité par le biais des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, permettant ainsi de couvrir d'ici 2030 au moins [60%] de ces sites et au moins [30%] des zones terrestres et maritimes, dont au moins [10%] font l'objet d'une protection stricte », les délégués ont suggéré, entre autres:

- D'inclure les éléments relatifs à l'adéquation et à la viabilité des sites;
- De reconnaître les PACL et l'importance des aires protégées pour la diversité biologique et culturelle;
- De prendre en compte les menaces au niveau des espèces;
- De mettre l'accent sur tous les écosystèmes au lieu de se limiter aux seuls écosystèmes d'importance particulière;
- De différencier les aires protégées terrestres et marines des autres mesures efficaces de conservation par zone; et

- De préciser la compréhension des termes tels que « protection stricte » et « importance particulière ».

Un certain nombre de délégués ont accueilli favorablement l'objectif, mais ont relevé l'absence des éléments de l'Objectif d'Aichi 11 (Aires protégées), notamment l'efficacité de la gestion. D'autres ont souligné la nécessité d'inclure l'importance de la connectivité des aires protégées dans l'objectif.

Mercredi, le Co-responsable Obermayr a invité les délégués à examiner l'objectif concernant **les espèces exotiques envahissantes (EEE)** inclus dans l'avant-projet sous le thème « Contrôler toutes les voies d'introduction des EEE, en atteignant d'ici 2030, une réduction de [50%] du taux des nouvelles introductions, et éradiquer ou contrôler les EEE afin d'éliminer ou réduire leurs impacts d'ici 2030 dans au moins [50%] sur les sites prioritaires ».

Les délégués ont suggéré, entre autres,

- De faire la distinction entre les introductions intentionnelles et non intentionnelles;
- De mettre l'accent sur les EEE « potentielles », d'autres délégués remettant en question ce concept;
- De remplacer « contrôle » des voies d'introduction par « gestion », d'autres proposant d'utiliser les deux termes, ou un autre terme faisant référence au contrôle des voies à haut risque;
- D'élever le niveau d'ambition pour réussir la prévention et l'éradication des EEE grâce à des cibles mesurables;
- D'inclure une référence aux EEE insulaires ainsi qu'un indicateur sur les voies marines;
- D'analyser la relation entre la connectivité et la prévention des EEE;
- De mettre l'accent sur les voies d'introduction préparées par l'homme;
- D'ajouter des liens avec le changement climatique et la dégradation des terres;
- D'aborder l'élimination des EEE par des approches respectueuses de l'environnement; et
- De tenir compte de l'utilisation des espèces envahissantes domestiquées par les PACL.

La Co-responsable, Goredema-Mandivenyi, a appelé à des commentaires sur l'objectif **de réduire au moins de [50 %] la pollution provenant des excès de nutriments, des biocides, des déchets plastiques et d'autres sources**. Les délégués ont suggéré d'inclure, entre autres, les éléments suivants :

- Les principes de l'économie circulaire, tels que le recyclage;
- Les interventions qui réduisent les impacts sur la biodiversité, les services écosystémiques et la santé humaine;
- Les interventions par le biais des changements dans les modes de consommation et de production;
- Les indicateurs de décharge industrielle et urbaine des ménages;
- Le bruit, la lumière et la sédimentation sous-marine;
- Les informations sur les secteurs spécifiques responsables de la pollution; et
- Le principe de pollueur-payeur.

S'agissant des catégories de polluants, certains participants ont suggéré d'élaborer une liste distincte de polluants, tandis que d'autres ont préconisé des synergies avec les conventions sur les produits chimiques. Ils ont également débattu de l'opportunité d'utiliser la classification de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de cinq polluants majeurs, à savoir: l'azote, le phosphore, les nitrates, les plastiques et les pesticides. Bon nombre de participants ont suggéré de remplacer le terme « biocides » par « pesticides », qui a une plus large portée.

Pour ce qui est d'utiliser «au moins 50%» comme niveau de réduction des polluants d'ici 2030, certains participants ont déclaré que ce chiffre est trop vague, notant que pour certains polluants, une réduction de 50% peut n'avoir aucun effet positif sur la biodiversité. D'autres ont suggéré de retenir des éléments de l'Objectif 8 d'Aichi (réduire la pollution) sur la réduction de la pollution à des niveaux qui ne sont pas préjudiciables à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes.

Quant à l'objectif pour l'**utilisation durable**, notant la nécessité de veiller à ce que d'ici 2030, la récolte, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages sont légalisés et à des niveaux durables, les délégués ont suggéré, entre autres, que la récolte, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient : conformes aux lois nationales et aux engagements internationaux, et contrôlés et réglementés afin être maintenus à des niveaux durables; et réduits et rétractables.

Les délégués ont également suggéré:

- De faire référence à la gestion de toutes les espèces en mettant l'accent sur l'amélioration de l'état de la conservation des espèces menacées;
- D'inclure une référence à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, aux prises accessoires et au chalutage de fond, ainsi qu'à leurs conséquences environnementales et socio-économiques;
- D'ajouter les espèces qui sont socialement et économiquement importantes, ainsi que les races animales locales et traditionnellement utilisées, en respectant les droits des PACL de collecter et d'utiliser les espèces sauvages;
- De trouver des moyens de maximiser les synergies avec d'autres conventions et organismes sans duplication des efforts, en notant que cet objectif offre de bons rapports avec la CITES et la FAO;
- De recadrer l'objectif pour mettre l'accent sur la surexploitation;
- D'inclure des références aux nouvelles technologies d'exploitation durable, à la gestion écosystémique des pêches et à la gestion durable des forêts;
- De souligner la nécessité de veiller à ce que la population des espèces sauvages faisant l'objet d'une exploitation ou d'une utilisation soit saine, productive et résistante, de manière à assurer la reconstitution des espèces menacées;
- D'ajouter une référence à l'arrêt de la biopiraterie, d'autres s'interrogeant sur sa définition;
- De faire référence aux limites écologiques sûres ainsi qu'aux impacts sur les espèces et les habitats non ciblés;
- D'inclure les utilisations directes, telles que le commerce et la récolte, et les utilisations indirectes, telles que le tourisme et l'utilisation non matérielle;
- De mettre l'accent sur la garantie que la mise en œuvre des politiques relatives aux espèces sauvages est appliquée efficacement;
- De contribuer à la durabilité des espèces sauvages par des recherches scientifiques pertinentes ainsi qu'à l'intégration des plans de conservation et de gestion; et
- De réduire les délits environnementaux qui affectent la biodiversité, par des efforts concertés aux niveaux national et international.

Jeudi, lors des discussions du Groupe de contact, la Co-responsable Goredema-Mandivenyi a demandé l'examen de l'objectif concernant la **contribution des solutions basées sur la nature à l'action climatique**, inclus dans l'avant-projet sous le thème: «Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et à la réduction des risques de catastrophe par des solutions basées sur la nature, assurant d'ici 2030 [environ 30%]

[au moins XXX MT CO₂=] de l'effort d'atténuation nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui permettrait de compléter les réductions d'émissions strictes et d'éviter les impacts négatifs sur la biodiversité et la sécurité alimentaire».

Les délégués ont suggéré, entre autres :

- D'inclure une référence à la sauvegarde de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'eau propre;
- De remplacer le terme « solutions basées sur la nature » par « approches basées sur les écosystèmes »;
- De mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés qui sont les gardiens de la biodiversité; et
- De garantir la conservation des stocks naturels de carbone en plus d'éviter les impacts négatifs par des approches écosystémiques à l'adaptation au climat et à l'atténuation de ses effets.

Plusieurs délégués ont fait valoir que la CCNUCC est le principal organe chargé de la lutte contre le changement climatique et qu'il n'est pas approprié que la CDB inclue une valeur numérique pour surveiller les mesures de lutte contre le changement climatique. Plusieurs ont suggéré que l'objectif devrait plutôt porter sur les liens entre le changement climatique et la perte de biodiversité. Le Président du SBSTTA, Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), a souligné que les éléments de l'objectif doivent être mesurables.

Le Co-responsable Obermayr a demandé aux délégués d'examiner une proposition d'une Partie d'inclure une cible sur la **conservation des espèces**, qui stipule qu'« En 2030, le pourcentage des espèces menacées d'extinction est réduit de X% », et la proposition a été appuyée par une Partie en tant que «générique» en attendant des discussions linguistiques plus spécifiques à une étape ultérieure. Plusieurs Parties ont exprimé leur soutien à l'idée d'avoir un objectif sur la conservation des espèces, notant que l'objectif actuel sur l'extinction des espèces n'a pas de cible associée.

Mercredi, les co-responsables ont appelé à des commentaires sur un objectif concernant **les espèces menacées**, inclus dans l'avant-projet sous le titre: « Le pourcentage des espèces menacées d'extinction est réduit de [X%] et l'abondance des espèces a augmenté en moyenne de [X%] en 2030 et de [X%] en 2050 ». Les participants ont suggéré d'inclure l'élevage en captivité et la conservation ex situ comme nouveaux éléments de l'objectif. Plusieurs délégués ont proposé une autre formulation de l'objectif, certains préférant ne pas assortir les objectifs de mesures quantitatives. Ils ont en outre proposé un objectif simple et global avec des valeurs numériques spécifiées dans les cibles associées.

Sur une proposition d'objectif stipulant que «**la diversité génétique** est maintenue ou améliorée en moyenne en 2030, et de [90 %] pour les espèces en 2050», les délégués n'avaient que quelques alternatives à formuler, notamment pour faire référence à: l'arrêt de l'érosion génétique de toutes les espèces sauvages et domestiques en 2030; la restauration de la diversité génétique et la sauvegarde de leur potentiel d'adaptation en 2050; au maintien de la diversité génétique en 2030 et à son augmentation à [90 %] en 2050.

S'agissant d'une proposition d'objectif présentée dans l'avant-projet, à savoir que «**la nature offre des avantages aux hommes** », de nombreux délégués ont suggéré les éléments supplémentaires, notamment :

- L'estimation des services écosystémiques;
- La sauvegarde de la fonction et des services des écosystèmes;
- L'utilisation durable;
- Les modèles de consommation et de production durables;
- Les paiements pour les services écosystémiques;

- Les contributions au développement socio-économique; et
- Le changement climatique.

Par rapport à ces éléments, plusieurs délégués ont suggéré d'autres propositions textuelles.

Sur le dernier objectif inclus dans l'avant-projet sous le thème : « **Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques** et des connaissances traditionnelles connexes, a augmenté de [X] en 2030 et atteint [X] en 2050 », les délégués ont suggéré que cet objectif :

- Reflète les trois objectifs de la Convention;
- Offre la flexibilité nécessaire pour prendre en compte d'autres arrangements pertinents en matière de partage des avantages;
- Favorise le partage des avantages en facilitant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles;
- Mette l'accent sur la ratification et le renforcement de la mise en œuvre; et
- Facilite la mesurabilité des progrès.

Plusieurs délégués ont suggéré des projets de texte, dont l'une comporte une référence spécifique à des montants de 500 milliards USD en 2030 et de 500 milliards USD en 2050 provenant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances connexes et qui devront être partagés de manière juste et équitable.

La Co-responsable Goredema-Mandivenyi a ensuite remercié les délégués pour leurs efforts et a clos les travaux du groupe de contact.

Jeudi en séance plénière, la Co-responsable Obermayr a fait rapport sur les progrès accomplis et dont le résumé est contenu dans le document CBD/WG2020/2/CRP. Annexe 1, Partie 2. Elle a déclaré qu'un certain nombre de questions transversales ont des liens avec les objectifs des autres sections, et a souligné la nécessité d'en discuter davantage au cours de la réunion.

Un certain nombre de Parties, dont l'UE, l'Éthiopie, le Royaume-Uni, l'Argentine, le Malawi et le Japon, ont fait des suggestions mineures sur la manière dont leurs propositions pourraient être mieux reflétées dans le rapport, tandis que d'autres, dont la Colombie, le Mexique, le Brésil et l'Ouganda, ont fait remarquer que leurs suggestions étaient totalement absentes.

Vendredi en plénière, la Co-responsable Goredema-Mandivenyi a remercié les délégués pour l'atmosphère agréable et l'esprit de collégialité, et le Secrétariat a présenté le rapport du groupe de contact (CBD/WG2020/2/CRP. Annexe 1, Partie 2). Le Co-président Ogwal a demandé aux délégués d'accepter l'annexe en tant que base de contribution pour les travaux à venir. Certains délégués ont demandé des changements mineurs en raison des textes manquants, ou des éclaircissements sur leurs présentations.

Répondre aux besoins des populations: Mercredi, le groupe de contact co-dirigé par Jorge Murillo (Colombie) et Anne Teller (UE) s'est réuni pour examiner le texte sur les objectifs contenus dans l'avant-projet et regroupés sous le thème « Répondre aux besoins des populations par le biais de l'utilisation durable et du partage des avantages ».

Lors de l'examen de l'objectif sur le renforcement de « **l'utilisation durable des espèces sauvages**, en fournissant des avantages, y compris une meilleure nutrition, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance pour au moins [x millions] de personnes, en particulier les plus vulnérables, et en réduisant les conflits entre l'homme et la faune sauvage de [x%] », les délégués ont, entre autres :

- Souligné que la cible devrait faire référence à l'amélioration des avantages découlant de l'utilisation durable, comme le suggère le libellé actuel;
- Averti que l'utilisation durable et le partage des avantages sont deux questions distinctes et ne devraient pas être combinées dans la même cible;

- Convenus que l'expression « réduire les conflits entre l'homme et la faune sauvage » a une connotation négative et qu'il faudrait plutôt dire « améliorer les interactions entre l'homme et la faune sauvage », certains délégués ayant indiqué leur préférence pour le déplacement de la référence à ces interactions dans la section sur la réduction des menaces pour la biodiversité;
- Demandé d'inclure la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire, le bien-être, les avantages socio-économiques et culturels dans la liste des avantages;
- Préféré une référence à l'utilisation durable des « ressources biologiques » au lieu des « espèces sauvages »;
- Débattu de la question de savoir si le principe de RCMD entre dans le champ d'application de la Convention;
- Suggéré une référence aux préoccupations phytosanitaires et épidémiologiques;
- Débattu de l'opportunité de fusionner les cibles pour les avantages découlant de l'utilisation durable avec la section précédente sur les niveaux légaux et durables de récolte et de commerce de la biodiversité;
- Mis en relief les utilisations non-consommatrices de la faune et de la flore sauvages, telles que le tourisme de la faune et de la flore sauvages;
- Souligné la nécessité d'envisager la conservation, en plus de l'utilisation durable, éventuellement dans le cadre d'un nouvel objectif;
- Suggéré d'inclure une référence aux variétés locales et aux espèces sous-utilisées;
- Examiné la référence à la durabilité écologique, économique et sociale en ce qui concerne l'utilisation des espèces sauvages; et
- Débattu de l'opportunité d'inclure une référence à l'utilisation durable coutumière et aux droits des PACL, et à la souveraineté alimentaire.

Le Co-responsable Teller a appelé à des commentaires sur un objectif portant sur **l'utilisation durable dans l'agriculture**, inclus dans l'avant-projet sous le thème: « Conserver et améliorer l'utilisation durable de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés en vue de soutenir la productivité, la durabilité et la résilience de ces systèmes, en réduisant d'au moins [50 %] les écarts de productivité d'ici 2030 ».

De nombreux délégués ont exprimé leur inquiétude concernant le concept d'écart de productivité, plusieurs d'entre eux notant que la notion d'écart n'est pas claire, tandis que d'autres étaient favorables à son inclusion. D'autres encore ont souligné que le fait de mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité pourrait entraîner des incitations néfastes, susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la biodiversité.

Les délégués ont suggéré, entre autres:

- D'insérer une référence à d'autres secteurs primaires tels que la pêche, la foresterie et l'aquaculture;
- D'inclure une référence aux produits provenant d'écosystèmes diversifiés, résilients et productifs;
- De faire référence à la conservation in-situ;
- De reconnaître la contribution des PACL; et
- D'ajouter un libellé sur la réalisation de l'utilisation durable dans les écosystèmes gérés en utilisant des approches écosystémiques.

Les délégués et les participants ont en outre discuté de l'opportunité d'inclure des références à :

- L'augmentation de la superficie totale consacrée à la production agroécologique, tout en réduisant la superficie consacrée à la production uniforme;
- La réalisation de la durabilité dans les paysages agricoles;
- Les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité; et

- Le rôle des femmes en tant que producteurs de denrées alimentaires

Lors du débat sur l'objectif visant à améliorer **les solutions basées sur la nature, en vue de contribuer, d'ici 2030**, à la fourniture de l'eau potable pour au moins [xxx millions] de personnes, les délégués ont:

- Souligné de la nécessité d'une harmonisation de l'Objectif d'Aichi 6 (eau potable et assainissement);
- Suggéré que le terme « services écosystémiques » soit utilisé à la place des « solutions fondées sur la nature », le premier étant un concept plus connu ;
- Déclaré que l'eau propre est une fonction des écosystèmes des bassins versants et demandé instamment que l'objectif soit élargi pour inclure cet aspect;
- Demandé instamment d'élever le niveau d'ambition en ce qui concerne la fourniture de l'eau à tous les peuples;
- Demandé de faire une distinction entre l'eau propre et l'eau salubre; et
- Souligné la nécessité de refléter les conclusions de l'Évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques portant sur la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Les délégués ont ensuite abordé un objectif portant **sur la santé et le bien-être**, inclus dans l'avant-projet sous le thème « Améliorer les avantages des espaces verts au profit de la santé et du bien-être, en particulier pour les citoyens, en augmentant d'ici 2030 la proportion de personnes ayant accès à ces espaces d'au moins [100 %] ».

Ils ont proposé d'autres formulations pour cet objectif et ont suggéré, entre autres :

- D'inclure les éléments quantitatifs et qualitatifs, et l'aménagement territorial;
- D'élargir l'objectif, pour inclure la contribution des services écosystémiques et les multiples avantages des espaces verts;
- De mettre l'accent sur la biodiversité urbaine et sur les avantages connexes des espaces verts;
- D'inclure les « espaces verts » tels que les lacs, les rivières et les bandes côtières; et
- De mettre l'accent sur le rôle des villes et sur l'action au niveau local.

Les délégués ont examiné un objectif sur le **partage des avantages** inclus dans l'avant-projet sous le thème: « Veiller à ce que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes soient partagés de manière juste et équitable, ce qui se traduirait en 2030 par une augmentation [X] des avantages ».

Ils ont suggéré, entre autres:

- De faire une distinction entre les avantages monétaires et non monétaires;
- D'inclure les concepts de consentement libre, préalable et éclairé, et les conditions convenues d'un commun accord;
- De relier le partage des avantages à l'accès et à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées;
- D'équilibrer l'augmentation des avantages et le partage des avantages;
- De créer un fonds mondial de partage des avantages pour la biodiversité;
- D'inclure les ISN dans les références à l'utilisation des ressources génétiques; et
- D'assurer des synergies avec d'autres instruments mondiaux sur le partage des avantages.

- Jeudi en séance plénière, le Co-responsable Teller a fait rapport sur les progrès accomplis, et a signalé la production d'un document non-officiel qui contient une compilation des propositions de texte et des modifications apportées au texte au cours de la réunion du groupe.

Lors de la séance plénière de vendredi, le Co-responsable Murillo a présenté les progrès contenus dans le document CBD/WG2020/2/CRP. Annexe 1, Partie 4. Il a souligné les discussions constructives qui ont abouti à des contributions utiles pour la nouvelle version du GBF. De nombreuses Parties ont demandé des changements ou des ajouts mineurs afin d'assurer une prise en compte adéquate de leurs propositions.

Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration:

Vendredi, le groupe de contact sur les outils et les solutions pour la mise en œuvre et l'intégration, co-dirigé par Charlotta Sörqvist (Suède) et Teona Karchava (Géorgie), s'est réuni pour aborder les objectifs pertinents contenus dans l'avant-projet du GBF, et la Co-responsable Sörqvist a fait savoir que certains éléments inclus dans le projet seront examinés lors de la SBI 3.

Les délégués ont souligné la nécessité d'utiliser des termes plus forts lorsqu'on traite des subventions néfastes et ont suggéré de conserver la formulation de l'Objectif 3 d'Aichi (subventions néfastes). Certains délégués ont relevé qu'on estime que le coût des subventions néfastes est actuellement 10 fois plus élevé que le montant nécessaire pour financer les programmes de conservation de la biodiversité. Certaines Parties ont demandé des éclaircissements sur ce qui constitue une « subvention néfaste » pour la biodiversité et une « incitation positive », tandis que d'autres ont souligné la nécessité de clarifier davantage la différence entre les incitations et les subventions.

Les délégués ont suggéré, entre autres:

- De faire référence aux subventions néfastes pour la biodiversité, et non à celles qui « sont le plus néfastes »;
- D'ajouter une référence au renforcement des incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable, y compris les paiements pour les services écosystémiques;
- D'identifier, réformer et réorienter les subventions, en plus de les éliminer;
- D'introduire un libellé sur la cohérence en incluant les obligations internationales pertinentes et la prise en compte des conditions socio-économiques nationales;
- D'établir un lien entre l'objectif et les ODD pertinents et les indicateurs associés;
- D'inclure une référence aux approches ou mécanismes réglementaires efficaces; et
- D'inclure le secteur financier, d'autres notant que les incitations privées doivent inclure, sans s'y limiter, le secteur privé.

La Co-responsable Sörqvist a demandé aux Parties d'examiner un objectif relatif aux valeurs de la biodiversité inclus dans l'avant-projet sous le thème: «Intégrer les valeurs de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les comptes, assurant d'ici 2030 l'intégration des valeurs de la biodiversité dans tous les secteurs et l'application de manière exhaustive des évaluations environnementales stratégiques et des études d'impact sur l'environnement incluant la biodiversité».

La plupart des délégués étaient favorables à l'inclusion de cet objectif, tandis qu'une Partie a suggéré de le fusionner avec l'objectif précédent sur la réforme des incitations et l'élimination des subventions, et avec l'objectif suivant sur la réforme des secteurs économiques vers des pratiques durables, ce qui a suscité un certain intérêt.

Les autres suggestions comprenaient:

- Faire référence aux secteurs de l'éducation et de la santé, aux gouvernements infranationaux et aux valeurs culturelles et spirituelles de la biodiversité;
- Recadrer l'objectif pour refléter le fait que l'utilisation durable est liée à la conservation de la biodiversité;
- Mentionner les processus de budgétisation et d'établissement des rapports, les plans d'action contre le changement climatique et les systèmes de comptabilité nationale, ainsi que les paiements pour les services écosystémiques;
- Reformuler l'objectif de manière à susciter l'adhésion des différents secteurs et des agences des Nations unies;
- Souligner la nécessité de transformer les avantages écologiques en avantages économiques, et en développement d'une industrie écologique;
- Mettre l'accent sur la diversité des valeurs de la biodiversité;
- Mentionner l'aménagement du territoire en tant qu'un outil clé de l'intégration;
- Rendre l'objectif SMART, notamment en définissant les valeurs de la biodiversité et les secteurs visés par l'objectif;
- Mentionner que les évaluations des impacts sur l'environnement devraient impliquer les PACL, les universités, les investisseurs, les entreprises et d'autres; et
- Inclure les mesures dans l'objectif.

La Co-responsable Karchava a invité les délégués à examiner un objectif sur **la réforme des secteurs économiques**, inclus dans l'avant-projet sous le thème: « Réformer les secteurs économiques afin qu'ils adoptent des pratiques durables, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement nationales et transnationales, afin de réduire d'ici 2030 d'au moins [50 %], les impacts négatifs sur la biodiversité ».

Plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'aligner cet objectif sur celui de la consommation durable, « partout dans le monde, les gens prennent des mesures quantifiables en faveur d'une consommation et de modes de vie durables », et ont suggéré entre autres:

- D'ajouter une référence aux flux financiers et aux chaînes d'approvisionnement;
- D'établir un lien avec les discussions de l'IPBES sur le changement transformateur;
- De « faciliter » les réformes dans les secteurs économiques ainsi que la prise en compte d'autres obligations internationales;
- De remplacer les secteurs économiques par des secteurs « productifs et privés », et de considérer aussi les services, en plus des produits;
- D'inclure les lignes de crédit et la gestion globale, et le flux circulaire de matériaux, tels que l'eau et l'énergie;
- De renforcer les pratiques durables des secteurs productifs;
- De fusionner cet objectif avec les objectifs pertinents en matière de subventions, de processus de développement et de stratégies de réduction de la pauvreté;
- D'identifier, d'évaluer et de communiquer l'impact des institutions du secteur privé et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales sur la biodiversité, et l'atténuer ces impacts;
- D'inclure les concepts de frontières planétaires et d'empreinte écologique;
- De veiller à ce que l'objectif soit orienté vers l'action et ait une influence sur le changement;
- D'inclure une série de pratiques durables, y compris le paiement pour les services écosystémiques, et le partage juste et équitable des avantages;
- D'aligner l'Objectif 4 d'Aichi (production et consommation durables) sur l'ODD 12 (consommation et production responsables); et

- D'aborder la question des industries extractives.

Lors de l'examen d'un objectif **sur la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités** inclus dans l'avant-projet sous le thème « Les ressources de toutes provenances, y compris le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du cadre, ont augmenté de sorte que en 2030, elles ont atteint [X%] et sont à la hauteur de l'ambition des objectifs du cadre », de nombreux délégués ont souligné l'importance de la mobilisation des ressources et du renforcement des capacités pour une mise en œuvre réussie du GBF. Certains délégués ont fait remarquer qu'il est prématuré de discuter d'objectifs numériques ou des pourcentages spécifiques, signalant une discussion pertinente par le groupe d'experts sur la mobilisation des ressources.

Ils ont également suggéré, entre autres:

- De faire explicitement référence au renforcement des capacités et au transfert des technologies;
- D'ajouter les ressources techniques et financières;
- De diviser l'objectif en trois parties pour traiter des ressources financières, de la science, de la technologie et de l'innovation et du renforcement des capacités;
- De traiter toutes les sources de manière égale, y compris les sources nationales, internationales, privées et publiques;
- De faire une distinction entre les aspects monétaires et non monétaires de la mobilisation des ressources;
- D'ajouter la coopération scientifique au renforcement des capacités;
- D'inclure un objectif absolu, et pas seulement un objectif en pourcentage;
- D'utiliser pleinement les mécanismes financiers existants et de mettre l'accent sur les mécanismes qui offrent des avantages multiples;
- De renforcer le suivi et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des fonds internationaux;
- D'inclure la réduction des besoins en ressources par le biais de la réduction des subventions;
- De distinguer le financement de la mise en œuvre du GBF du financement lié au partage des avantages;
- De mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur des objectifs numériques spécifiques concernant la mobilisation des ressources; et
- De tenir compte de l'intégration de la biodiversité et de ses liens avec la mobilisation des ressources, en recueillant et en évaluant davantage les données pertinentes.

Les délégués ont examiné un objectif relatif à **la biotechnologie**, inclus dans l'avant-projet sous le thème « Établir et mettre en œuvre des mesures dans tous les pays d'ici 2030, afin de prévenir les effets négatifs potentiels de la biotechnologie sur la biodiversité », et ont suggéré, entre autres:

- De reconnaître la contribution et les aspects positifs de la biotechnologie aux objectifs de la Convention;
- De mettre l'accent sur la biosécurité, d'autres faisant remarquer que l'objectif devrait être plus large;
- D'utiliser le terme « biotechnologie moderne » conformément au Protocole de Cartagena, ou de préciser les types de biotechnologie visés;
- D'inclure des références à la santé humaine, d'autres notant que ces aspects sont réglementés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- D'inclure des objectifs distincts pour la bioéconomie et la biosécurité;
- De faire référence aux activités de génie génétique et à leur contrôle; et

• D'inclure des références à la biologie synthétique et à d'autres technologies émergentes, d'autres soulignant que des discussions pertinentes sont en cours dans le cadre de la Convention.

Dans le groupe de contact de vendredi, les co-responsables ont demandé des commentaires sur deux objectifs considérés comme traitant d'un même sujet, et qui sont inclus dans l'avant-projet sous les thèmes suivants: «Partout dans le monde, les gens prennent des mesures quantifiables en faveur **d'une consommation et de modes de vie durables**, en tenant compte des conditions culturelles et socio-économiques individuelles et nationales, en vue d'atteindre en 2030 des niveaux de consommation justes et durables», et pour «encourager des visions diverses **de la bonne qualité de vie et libérer les valeurs de responsabilité**, afin de mettre en place en 2030 de nouvelles normes sociales pour la durabilité».

Plusieurs délégués ont estimé que ces deux objectifs sont trop larges et présentent des concepts qui ne sont pas clairement définis, tels que la « consommation juste » et les « nouvelles normes sociales ». D'autres ont souligné l'importance de s'attaquer aux modes de consommation, tandis que certaines ont également estimé qu'il faut promouvoir en même temps les modes de consommation et de production durables et les modes de vie. Il a été suggéré de fusionner les deux objectifs.

Les délégués ont ensuite examiné un objectif sur **la connaissances en matière de biodiversité**, inclus dans l'avant-projet sous le thème: «Promouvoir l'éducation et la production, le partage et l'utilisation des connaissances relatives à la biodiversité, dans le cas des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des PACL avec leur consentement libre, préalable et éclairé, en veillant à ce qu'en 2030, tous les décideurs aient accès à des informations fiables et mises à jour pour la gestion efficace de la biodiversité».

Deux éléments clé ont été proposés pour inclusion dans cet objectif:

- La reconnaissance de la contribution des connaissances traditionnelles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité; et
- La protection des savoirs traditionnels, y compris la reconnaissance de la nécessité d'un consentement préalable libre et éclairé, conformément aux circonstances nationales, avant l'accès aux savoirs traditionnels.

Certains ont suggéré d'inclure un libellé sur les ISN, mais d'autres s'y sont opposés. Il a été également suggéré que les domaines de recherche et de connaissance sont absents dans cet objectif et dans les objectifs en général. Certaines propositions ont été formulées d'inclure un libellé approprié sur la recherche et les connaissances, et d'autres ont suggéré qu'un objectif distinct pourrait être élaboré afin de donner une importance adéquate à cette question et pour éviter d'élaborer un objectif complexe traitant de multiples questions.

Les délégués ont accordé un soutien général à un objectif sur **la participation effective de divers groupes à la prise de décision**, inclus dans l'avant-projet sous le thème « Promouvoir la participation pleine et effective des PACL, des femmes et des filles, ainsi que des jeunes, à la prise de décision concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et assurer en 2030 une participation équitable et des droits sur les ressources pertinentes ». Plusieurs délégués ont souligné que les PACL, les femmes et les jeunes sont des parties prenantes clés et qu'il est important de les associer à la prise de décisions sur la biodiversité

en vue de la réalisation de la vision de « vivre en harmonie avec la nature ». En outre, des suggestions ont été formulées pour:

- Rendre l'objectif plus inclusif pour toutes les parties prenantes clés; et
- Ajouter un nouvel objectif dans le GBF, axé sur le soutien et la protection de ceux qui sont en première ligne pour la défense de la biodiversité et des droits de l'homme.

Au cours du débat sur le thème « **Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration** », les délégués ont mis l'accent, entre autres sur:

- La nécessité d'examiner les éventuels chevauchements avec d'autres sections;
- La nécessité de mieux distinguer les outils de renforcement de la mise en œuvre et les moyens de mise en œuvre;
- La nécessité de rendre les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre du cadre directement accessibles aux gardiens de la biodiversité, y compris les PACL; et
- La nécessité d'inclure des garanties en matière de droits de l'homme conformément aux lignes directrices volontaires de la CDB sur les garanties dans les mécanismes de financement de la biodiversité.

Les éléments suivants ont été proposés comme ajouts:

- Un mécanisme de financement renforcé prenant en compte le rôle des PACL;
- Un mécanisme opérationnel de coopération scientifique et technologique au niveau mondial, relié aux réseaux régionaux;
- Un mécanisme opérationnel de renforcement des capacités, de recherche scientifique et de partage des meilleures pratiques;
- Un cadre de communication efficace; et
- Le mécanisme d'échange de la CDB.

Au cours des discussions sur le point intitulé « conditions **favorables** », les délégués ont suggéré notamment:

- Sur la participation des parties prenantes, d'ajouter les « détenteurs des droits », pour refléter l'inclusion dans le processus et les interactions;
- Qu'il est essentiel d'assurer l'inclusion de toutes les parties prenantes concernées et l'implication dans la mise en œuvre, de tous les secteurs clés déterminants pour la lutte contre la perte de biodiversité;
- Que les questions d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'approches sexo-spécifiques doivent être formellement et structurellement intégrées, en tenant compte de la nécessité d'élaborer des indicateurs d'appui;
- Que le GBF devrait fournir des orientations, des engagements et des mécanismes concrets pour renforcer les synergies avec les autres Conventions de Rio et le Programme à l'horizon 2030;
- Que l'inversion de la perte de biodiversité ne concerne pas seulement les activités, mais aussi les politiques, les programmes et les autres actions;
- Que l'accent devrait être mis sur les programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication;
- Qu'un mécanisme de mobilisation et de fourniture de flux financiers efficace et efficient pour soutenir l'action est mis en place; et
- La prise en compte des connaissances traditionnelles, des résultats de la science en tant que base de l'innovation et du transfert de technologies.

Au cours de l'examen du point intitulé « **responsabilité et transparence** », les délégués ont déclaré que cette section doit être examinée plus en détail lors de la SBI 3, et ont proposé une

division en deux parties: mise en œuvre et un suivi transparents; et des rapports et un examen. Les délégués ont proposé des éléments à inclure, notamment:

- La poursuite des SPANB en tant que facteurs clé de la mise en œuvre nationale de la Convention;
- Les rapports nationaux réguliers en tant que mécanisme clé par lequel les Parties rendent compte de leurs progrès par rapport à leurs engagements et présentent leur contribution aux nouveaux objectifs post-2020;
- Une transparence, responsabilité et comparabilité plus grandes des engagements nationaux;
- Un nombre réduit d'indicateurs phares comparables à utiliser aux niveaux national et mondial;
- Un processus d'examen régulier ou « bilan mondial » pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux;
- Un processus d'examen volontaire par les pairs pour aider les Parties à renforcer leur mise en œuvre;
- Une pleine participation des PACL, des femmes et des jeunes;
- Des engagements nationaux et infranationaux pour la réalisation des objectifs globaux;
- Des obligations procédurales visant à s'assurer que les engagements sont adéquats et suivis; et
- Des processus cycliques et répétitifs pour coordonner le renforcement du niveau d'ambition et d'engagement.

La dernière partie de l'avant-projet, intitulée « **Sensibilisation, conscientisation et adhésion** », a suscité des commentaires selon lesquels elle devra être retravaillée et considérée comme un document générique. Les délégués ont souligné qu'il existe des liens entre le contenu de cette partie et d'autres parties du GBF, et se sont interrogés sur l'opportunité d'une partie distincte. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité: d'évaluer l'efficacité des divers canaux de communication et des messages; de s'attaquer aux obstacles dans la communication; et de disposer d'indicateurs pouvant mesurer l'impact des initiatives de sensibilisation, notamment, les changements dans la perception que les gens ont de la valeur de la biodiversité, et la manière dont ils s'intéressent, s'engagent et s'impliquent dans la mise en œuvre du cadre.

Samedi, les délégués se sont réunis en séance plénière pour entendre un compte-rendu des co-responsables du groupe de contact (CBD/WG2020/2/CRP.1/ANNEX/Part.5). La Co-responsable Sörqvist a remercié les participants pour leur esprit constructif et collaboratif, même après de longues heures de négociations.

Projet de Recommandation

Vendredi, le Co-président van Havre a demandé aux délégués d'examiner le projet de recommandation contenu dans le document CBD/WG2020/2/CRP.1.

Le Canada, soutenu par l'UE, a suggéré que les contributions fournies par le biais de la notification 2019-108 devront également être incluses dans la mise à jour. Le Canada a en outre proposé que les Co-présidents et le Secrétariat, en concertation avec le Président du SBSTTA, préparent une mise à jour de la Partie 2 de l'Annexe 1 de l'avant-projet du FBG, en actualisant les éléments du projet de cadre qui ont été examinés par le GT lors de sa deuxième réunion, sur la base de l'annexe au rapport de la réunion, en vue de l'examen par la SBSTTA 24 et la SBI 3. Le Canada a également suggéré de demander à la SBI 3 de contribuer à l'élaboration du FBG et de le compléter avec des éléments relatifs aux moyens d'appui et à la mise en œuvre révisée.

Le Mexique, avec l'Afrique du Sud, le Chili et d'autres pays, a déclaré que de nombreuses Parties sont intéressées par une version révisée de l'avant-projet qui intégrera les délibérations de cette

réunion, et a demandé en outre, avec l'Argentine, de restructurer l'ordre des paragraphes dans le projet de recommandation.

Le Mexique a suggéré de demander aux Co-présidents et au Secrétariat, sous la supervision du Bureau, de fournir aux Parties une nouvelle version solide du GBF, à la lumière des résultats de cette réunion et d'autres consultations, au moins huit semaines avant la 24^e réunion du SBSTTA, pour examen.

Le Co-président van Havre et le Président du SBSTTA, Díaz, ont clarifié le processus à venir menant à la SBSTTA 24, à la SBI 3 et à la troisième réunion du GT à Cali, en Colombie. Le Co-président van Havre a suggéré aux délégués de ne pas renvoyer le document qui ira au SBSTTA sous forme de « projet », notant que le SBSTTA aura à fournir des conseils techniques et scientifiques, mais pas à négocier le document, et ajoutant qu'une contribution importante est attendue de la SBI 3. Il a en outre précisé qu'aucune nouvelle soumission ne sera demandée avant la troisième réunion du GT.

Le Brésil a convenu que le SBSTTA n'est pas mandaté pour mener des négociations et a demandé d'ajouter les bases de référence aux éléments des objectifs et des cibles contenus dans le document.

L'UE a suggéré de demander au Secrétariat de déterminer la manière dont les objectifs et les cibles proposés soutiennent les ODD, y compris dans le dispositif de suivi, les mécanismes d'appui à la mise en œuvre et les indicateurs, et de mettre cette analyse à disposition six semaines avant la 24^e réunion du SBSTTA.

Samedi, le Co-président van Havre a invité les délégués à examiner un projet de recommandation révisé (CBD/WG2020/CRP.1/Rev.1).

En réponse à une demande adressée au Secrétariat concernant la SBSTTA 24, le Président du SBSTTA, M. Díaz a suggéré que le Secrétariat fournisse des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen du SBSTTA, et de mettre ces informations et cette analyse à disposition six semaines avant la SBSTTA 24.

S'agissant d'un paragraphe relatif à la SBI 3, le Mexique, appuyé par la Norvège, a suggéré que « le GT demande à la SBI 3, conformément au paragraphe 18 de la décision 14/34, de fournir des éléments pour l'élaboration du GBF, en particulier en ce qui concerne les sujets traités dans les sections E à H de l'actuelle annexe de l'avant-projet, pour examen par le GT lors de sa troisième réunion ». Le Brésil a fait remarquer que la proposition semble redondante et inutile compte tenu des mandats existants.

Après des discussions informelles, l'Argentine a annoncé qu'un accord avait été conclu pour « demander à la SBI 3, conformément au paragraphe 18 de la décision 14/34, de fournir des éléments pour l'élaboration du GBF, en particulier en ce qui concerne les moyens d'appui, et pour examiner la mise en œuvre, notamment les mécanismes de soutien à la mise en œuvre, les conditions favorables, la responsabilité et la transparence, ainsi que la sensibilisation et l'information, en tenant compte du rapport mentionné au paragraphe 1 et du document visé au paragraphe 4 » du projet de recommandation.

À propos d'une demande aux Co-présidents du GT et au Secrétariat, en consultation avec le Président du SBSTTA, de préparer un document mettant à jour les éléments du projet du cadre du GBF qui ont été examinés par le GT lors de sa deuxième réunion, l'Argentine a suggéré que ce travail soit mené sous la supervision du Bureau de la CdP. L'UE a proposé que les bureaux de la CdP et du SBSTTA participent à cette supervision, et que soient prises en compte les contributions reçues en réponse à la notification 2019-108. Sörqvist la Présidente du SBI, a rappelé

aux délégués que le SBI a un mandat clair fourni par la décision pertinente de la CdP.

Le Brésil a soutenu une supervision par le Bureau de la CdP, et demandé une note de bas de page stipulant que « les membres du Bureau doivent être consultés à toutes les étapes de l'élaboration du document ». La Norvège a déclaré que les Co-présidents sont régulièrement en contact avec le Bureau et que des directives aussi détaillées sont inutiles.

À propos d'une demande du Secrétariat de préparer une analyse des liens entre les objectifs, les cibles et le cadre de suivi proposés pour le GBF et les ODD de la SBSTTA 24, l'Argentine a suggéré que ce travail soit mené dans le cadre de la Convention.

S'agissant d'une demande adressée aux Co-présidents et au Secrétariat, sous la supervision du Bureau de la CdP, de préparer une première ébauche du GBF, en tenant compte du texte annexé au rapport de la deuxième réunion du GT, ainsi que des processus de consultation en cours et des résultats de la SBSTTA 24 et de la SBI 3, l'Afrique du Sud a suggéré de prendre en compte les résultats du groupe d'experts techniques ad hoc sur les ISN.

La recommandation présentée par les Co-présidents, y compris son annexe, a été approuvée avec ces changements.

Recommandation finale: Dans la recommandation finale (CBD/WG2020/2/L.2), le GT, entre autres:

- Prend note des progrès accomplis au cours de sa deuxième réunion, tels que reflétés dans le texte annexé au rapport de la réunion;
- Invite la SBSTTA 24 à fournir des éléments pour l'élaboration du GBF, en vue de l'examen lors de la troisième réunion du GT;
- Invite le SBSTTA à fournir un examen scientifique et technique des objectifs et des cibles mis à jour, ainsi que les indicateurs et les bases de référence connexes;
- Demande aux Co-présidents et au Secrétariat de préparer un document mettant à jour les éléments du projet de cadre qui ont été examinés par la deuxième réunion du groupe de travail, et de mettre à jour les tableaux contenus dans les annexes du projet de cadre;
- Demande au Secrétariat de fournir des informations scientifiques et techniques pour soutenir l'examen par le SBSTTA, y compris une analyse des liens avec les ODD;
- Demande également aux Co-présidents du GT et au Secrétariat de préparer une première ébauche du GBF; et
- De mettre ce projet à disposition six semaines avant la troisième réunion du GT

Questions diverses

Samedi, la Fédération de Russie, appuyée par l'Iran et le Venezuela, a souligné la nécessité d'éviter la politisation de la coopération internationale en matière d'environnement, en particulier en ce qui concerne le mécanisme financier officiel, le FEM (conformément aux articles 20, 21 et 39 de la CDB), qui compromet considérablement la mise en œuvre de la CDB et du FEM aux niveaux national et mondial.

Séance plénière de clôture

La séance plénière de clôture s'est tenue samedi après-midi. Les délégués ont discuté brièvement avant d'adopter le rapport de la réunion (CBD/WG2020/2/L.1).

Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutive par intérim de la CDB, a félicité les délégués pour leur diligence, leur flexibilité et leur

esprit de coopération qui ont permis de faire des progrès sur les différents volets du GBF. Elle a souligné que, bien que « tous les chemins mènent à Rome », le voyage pour produire un GBF clair, réalisable et transformateur se poursuivra à Kunming, en passant par la SBSTTA 24, la SBI 3, la troisième réunion du GT et le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité. Elle a conclu que « le temps ne joue pas en notre faveur », en particulier à la lumière du grand nombre de contributions soumises à Rome, mais a exprimé sa confiance dans le fait que le GT réussira et livrera le GBF comme prévu.

L'UE a déclaré que le GBF devra être suffisamment réaliste et ambitieux pour communiquer et pour engager tout le monde dans le changement transformateur souhaité. Le représentant a demandé que les messages provenant de l'IPBES et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soient clairement intégrés et que les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'examen du GBF soient renforcés.

La Nouvelle-Zélande, au nom d'un groupe de pays développés non-membres de l'UE, a souligné la nécessité d'impliquer les PACL, les femmes, les jeunes, les gouvernements infranationaux et locaux, et le secteur privé, afin de fournir une feuille de route pour des actions transformatrices adaptées pour la conservation de la biodiversité.

Le Groupe Asie-Pacifique a souligné l'importance de tirer des enseignements de l'expérience de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi en matière de biodiversité pour les travaux futurs, et a salué la deuxième réunion du groupe de travail pour son importante contribution à la préparation de l'adoption du GBF lors de la CdP 15.

Le Groupe des pays africains a demandé un soutien accru pour permettre aux pays en développement de participer aux prochaines réunions, notamment la réunion du SBSTTA, du SBI et la troisième réunion du GT. La représentante a souligné l'amélioration du niveau d'ambition basée sur les nouveaux éléments inclus dans le GBF, et a demandé aux promoteurs de fournir les fonds supplémentaires nécessaires pour la mise en œuvre.

Le GRULAC a déclaré que le désir de conserver la biodiversité se reflète clairement dans les ambitions du GBF, mais que les ressources financières ont toujours été le « talon d'Achille de la CDB ». Le représentant a appelé à des engagements clairs pour garantir un soutien financier à la mise en œuvre.

Les Petits États insulaires en développement ont déclaré que le programme de travail sur la biodiversité des îles adopté lors de la CdP 8 de la CDB demeure pertinent pour le GBF, et ont demandé le renforcement des objectifs relatifs aux écosystèmes marins et côtiers.

Les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) ont souligné l'importance d'indicateurs mesurables pour la mise en œuvre et ont appelé à un partage en temps utile des résultats des prochaines réunions consultatives.

L'Égypte, au nom de la Présidence de la CdP, a mis l'accent sur le processus global et participatif et sur les résultats impressionnants de la réunion, et a encouragé les délégués à s'assurer de l'engagement total des ministères nationaux concernés. Le représentant a en outre souligné, outre les objectifs et les cibles ambitieux, la nécessité de fournir les moyens nécessaires, financiers et autres, pour la réalisation des objectifs,

ainsi que les mécanismes de suivi et d'examen des progrès de la mise en œuvre.

La Chine, au nom du prochain Président de la CdP, a salué les progrès accomplis au cours de la réunion, et exprimé sa confiance dans le fait que, sous la forte direction des Co-présidents, un GBF ambitieux sera élaboré en vue de son adoption à Kunming.

Le PNUE a souligné l'importance de l'engagement des parties prenantes de divers secteurs, notamment les entreprises, l'éducation, les femmes, les jeunes, les PACL, la société civile et les entités des Nations Unies.

La FAO a souligné qu'une condition préalable au succès du GBF consiste à impliquer les secteurs de la production afin de réaliser la conservation grâce à une utilisation durable.

Les PACL ont déclaré que le GBF devra reconnaître la coévolution de la diversité biologique et culturelle.

Les ONG ont souligné, entre autres, que: malgré le soutien apporté à certaines propositions des ONG, la réunion n'a pas atteint le niveau d'ambition requis; ni la CDB ni le GBF ne reconnaissent explicitement les droits des paysans en dépit de leur rôle dans la production de 70% des aliments sur 30% des terres de la planète; et les systèmes alimentaires industriels constituent une cause fondamentale du changement climatique et de la perte de biodiversité.

L'Alliance de la CDB a rejeté les solutions basées sur la nature, les concepts de perte nette et de gain net, et a demandé des éclaircissements sur le rôle des entreprises dans les processus de la CDB.

Le Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité (Global Youth Biodiversity Network) a déclaré que les mots du projet de GBF doivent être mis en pratique dans les huit mois à venir et que c'est la mise en œuvre qui, en fin de compte, « nous fera ou nous brisera ».

Le Caucus des Femmes de la CDB a déclaré qu'il est temps de s'éloigner de la vulnérabilité des femmes et de mettre l'accent plutôt sur les femmes en tant qu'agents de changement et défenseurs de la biodiversité

L'UICN a déclaré que le programme de l'UICN pour la décennie 2021-2030, qui doit être adopté à Marseille en juin 2020, offre une plate-forme pour documenter les progrès réalisés sur le GBF, en particulier par les acteurs non étatiques.

Les gouvernements infranationaux ont déclaré que la participation de tous les niveaux des gouvernements est impérative si nous voulons parvenir à un changement transformateur.

Les Co-présidents van Havre et Ogwal ont remercié les délégués et les participants pour l'esprit de collaboration et le travail acharné. Ils ont déclaré qu'ils doivent faire face à une charge de travail importante pour préparer la réunion du SBSTTA, du SBI et la troisième réunion du Groupe de travail, mais ont souligné qu'ils ont un bon mandat et beaucoup de directives pour leur travail. Ils ont clos la réunion à 17h44.

Brève Analyse de la Réunion

Comme vous partez pour Ithaque

J'espère que votre route est longue,

Pleine d'aventures, pleine de découvertes.

Laestrygoniens, Cyclopes,

Poséidon en colère - n'ayez pas peur d'eux:

Vous ne trouverez jamais de telles choses sur votre chemin,

Tant que vous gardez vos pensées élevées,

Aussi longtemps qu'une rare excitation

Stimule votre esprit et votre corps.

Laestrygoniens, Cyclopes,

Poséidon sauvage - vous ne les rencontrerez pas

À moins que vous ne les apportiez dans votre âme,

À moins que votre âme ne les installe devant vous.

C.P. Cavafy, Ithaque, 1910

La voie vers le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (GBF) ressemble aux efforts d'Ulysse pour rentrer à Ithaque, qu'Homère avait dépeint, il y a plus de 26 siècles, comme le processus permettant d'atteindre un but, de récupérer quelque chose que nous avons perdu. Ithaque, bien qu'étant une île de la Grèce et la maison d'Ulysse, n'est pas un lieu mais un processus, un voyage dans la vie, un symbole d'achèvement et de valeur.

Le GBF est l'Ithaque de la communauté de la biodiversité. Un processus qui, s'il est couronné de succès, jettera les bases permettant de rétablir le lien perdu de l'humanité avec la nature, d'inverser les tendances négatives de la perte de biodiversité et de garantir que les générations futures n'auront pas à affronter une planète irrémédiablement endommagée par l'activité humaine.

Cette brève analyse suivra la voie de l'élaboration du GBF, en se concentrant sur les principales réalisations de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, et en mettant l'accent sur les obstacles à surmonter sur le chemin de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 15 CDB), prévue à Kunming, en Chine, en octobre 2020.

Tracer le chemin

Après la première réunion du GT tenue à Nairobi, au Kenya, les Co-présidents du GT ont produit un avant-projet du GBF publié en janvier 2020, pour guider les travaux. Bien que la plupart des délégués aient reconnu que l'avant-projet constitue une bonne base pour les discussions, la deuxième réunion du GT a montré qu'il reste beaucoup à faire pour assurer un cadre complet, ambitieux et applicable qui rassemble tout le monde.

L'élaboration de ce cadre n'est en aucun cas facile, avec des délégués qui utilisent des adjectifs tels que « monumental » et « colossal » pour décrire la tâche et les difficultés qu'elle implique. Pour la plupart des acteurs de la biodiversité, cela n'est pas une surprise. Les efforts pour élaborer un cadre global qui inclut, outre les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et de l'extinction rapide des espèces, une pléthore de considérations, telles que la santé des écosystèmes, les contributions de la nature pour les populations, la santé humaine, les préoccupations socio-économiques, les préoccupations commerciales, les considérations relatives aux droits de l'homme, les nouvelles technologies, les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), les questions de genre, les préoccupations intergénérationnelles, l'éducation, entre autres, constituent par définition une tâche extrêmement ardue.

En préparation du voyage qui doit aboutir à un cadre global, la CDB s'est lancée dans un effort sans précédent pour recueillir et rassembler les éléments de base nécessaires dans le cadre d'un processus à multiples facettes. Ce voyage implique également diverses escales pour fournir des informations et des compétences. Il s'agit notamment de trois réunions programmées du groupe

de travail, de réunions intersessions des organes subsidiaires de la Convention qui devraient fournir les recommandations scientifiques et techniques nécessaires, et de nombreuses réunions de consultation et autres événements, organisés par le Secrétariat et ses partenaires ainsi que les Parties. À mi-parcours, des tendances sont apparues. Si la deuxième réunion du groupe de travail a montré les progrès réalisés dans l'élaboration du GBF, elle a révélé en même temps certains des obstacles clés à sa réussite.

Naviguer sur des eaux dangereuses

Le format de la réunion, qui divise le travail en quatre groupes de contact, a permis de réaliser des progrès significatifs dans l'élaboration du GBF. Les groupes de contact ont facilité une discussion approfondie, cible par cible, qui a permis de mieux comprendre les différentes positions.

De nombreuses propositions ont été présentées au cours des discussions du groupe de contact, notamment des phrases inspirantes visant à élever le niveau d'ambition de l'avant-projet et à le reconditionner en ce que certains ont appelé « un guide pour un changement transformateur ». Le caractère unique, ouvert et inclusif de la Convention s'est avéré un allié précieux à cet égard, permettant aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à d'autres organismes compétents, de contribuer par des propositions concrètes. Bon nombre de ces propositions ont reçu le soutien des Parties et ont été incluses dans le rapport de la réunion en vue d'un examen plus approfondi, de nombreux délégués ayant fait remarquer qu'elles contiennent des éléments essentiels pour un GBF ambitieux. Selon les termes d'un délégué chevronné, les contributions des organismes spécialisés sur les questions relevant de leur compétence « sont significatives et absolument essentielles, car ces organismes ont les moyens et la capacité non seulement d'éclairer l'élaboration du cadre, mais, surtout, de contribuer de manière significative à sa mise en œuvre réussie. »

La plupart des participants ont noté l'esprit général de coopération et de collégialité qui a prévalu pendant les délibérations, et que beaucoup ont perçu comme nécessaire pour parvenir à un consensus sur certaines des questions les plus controversées. Tout au long de la réunion, le sens de l'humour était également souvent présent au sein des groupes de contact, ce qui a permis de surmonter les moments de tension occasionnels ainsi que le sentiment général de malaise provoqué par la crainte du coronavirus à propagation rapide (COVID-19) qui a suscité l'inquiétude dans le monde entier.

Les événements d'information organisés parallèlement à la réunion du GT, en plus des réunions de consultation organisées par le Secrétariat et ses partenaires et les Parties, sur des sujets spécifiques en cours d'examen se sont révélés utiles pour informer le cadre, fournir des aperçus et de nouvelles idées à prendre en considération. De nombreux délégués ont souligné que de tels événements « sont très utiles dans notre course contre la montre pour élaborer un cadre complet et ambitieux qui rassemble tout le monde ».

Les Laistrygoniens, les cyclopes et Poséidon en colère

Bien que jusqu'à présent, les réalisations du GT ne doivent pas être sous-estimées, la plupart des participants semblent convenir que des défis importants sont à venir, notant que le fait de relever ces défis avec succès « fera ou brisera » le GBF. Beaucoup ont

convenu que si les délégués ont offert des suggestions utiles et clarifié les positions, les négociations ont été limitées. Bien que cette tactique ait été envisagée par le GT plutôt qu'un échec, elle a amené de nombreux participants à se demander s'il y a suffisamment de temps pour aborder les points controversés en discussion lors des prochaines réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI) et, finalement, de la troisième réunion du GT, avant l'épreuve de force finale à Kunming.

En dépit de l'esprit de collégialité, les tensions n'ont pas manqué à Rome. De brefs échanges de vues sur la question de savoir si le principe des responsabilités communes mais différenciées relève de la Convention ont dévoilé des différences qui pourraient se répercuter sur les discussions futures, notamment, mais pas uniquement, sur les objectifs de mobilisation des ressources. Les discussions initiales sur les bases de référence, par rapport auxquelles les progrès seront mesurés, ont également révélé les différentes compréhensions et aspirations des Parties. Les négociations approfondies et, espérons-le, la résolution de ces questions devront attendre la troisième réunion du groupe de travail. D'une part, cela est compréhensible en raison de la nécessité d'informer davantage les consultations avec les contributions prévues des organismes scientifiques et des groupes d'experts techniques. Mais d'autre part, comme l'a fait remarquer un délégué, « ce ne sont pas des questions faciles à résoudre, le temps ne joue pas en notre faveur et, dans l'état actuel des choses, il n'y a aucune garantie que nous pourrions les aborder avec succès ».

Il est difficile d'ignorer le risque de nouvelles tensions dans un avenir proche. Un événement d'information, axé sur les résultats du premier dialogue mondial sur l'information séquentielle numérique (ISN), qui s'est tenu à Pretoria, en Afrique du Sud, en novembre 2019, a révélé ce que de nombreux participants ont décrit comme un progrès remarquable sur une question très controversée et complexe. En dépit de cela, un participant chevronné a averti que les progrès réalisés dans des cadres informels ne se traduisent pas toujours par des avancées dans les négociations formelles, rappelant aux délégués que le dialogue mondial s'est déroulé selon les règles de Chatham House, ce qui a conduit à des discussions plus ouvertes et plus franches, mais, en même temps, à une responsabilité limitée. La plupart des délégués et des participants engagés dans les discussions ont convenu que le processus formel pour traiter les ISN, avec la réunion du groupe d'experts technique ad hoc (AHTEG) compétent, en mars 2020, pour informer la troisième réunion du GT en juillet, ne laisse tout simplement pas assez de temps pour une analyse complète. Ils ont noté que, dans l'état actuel des choses, des compromis considérables pourraient bien être nécessaires à Kunming pour inclure de manière significative les ISN dans le GBF.

En plus de la contribution prévue par le groupe spécial d'experts technique de l'ISN, des contributions substantielles sont attendues de la SBSTTA 24 et de la SBI 3. La SBSTTA 24 devrait aborder les questions scientifiques et techniques, y compris les bases de référence ainsi que les références numériques et en pourcentage dans le GBF, tandis que la SBI 3 fournira des recommandations relatives à la mise en œuvre, y compris la mobilisation des ressources. Bien que ces contributions soient d'une importance capitale pour la réussite des négociations,

certain participants ont exprimé des inquiétudes quant à la capacité des organes subsidiaires à « joindre le geste à la parole ». Ils ont rappelé les critiques formulées par le passé sur le mode de fonctionnement de ces organes, notant qu'ils sont souvent absorbés par des considérations politiques qui, si elles se répètent lors des prochaines sessions, peuvent compromettre l'accord en temps voulu sur des éléments importants du GBF.

Gardez toujours Ithaque à l'esprit. Arriver sur place, c'est ce à quoi vous êtes destiné

L'élaboration du GBF offre une opportunité unique pour la communauté de la biodiversité. Si tous les participants à la deuxième réunion du GT se sont accordés sur l'urgence de s'attaquer à la perte de biodiversité et d'inverser le cycle de destruction, la véritable question est de savoir comment élever le niveau d'ambition et rendre les préoccupations liées à la biodiversité plus visibles dans la sphère publique.

Les délégués et les observateurs ont souligné tout au long de la semaine et dans leurs déclarations de clôture l'importance de lier le GBF à d'autres conventions, organismes et processus pertinents, y compris ceux qui ne relèvent pas du domaine de l'environnement. L'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité dans tous les secteurs de la production est un élément central de la CDB depuis la réunion de la Conférence des Parties à Cancun, au Mexique, en 2016. L'intégration n'a pas été une tâche facile jusqu'à présent et, selon les termes d'un observateur, « les intérêts acquis dans les différents secteurs ne doivent pas être sous-estimés. Des éléments importants du cadre, tels que l'élimination des subventions néfastes pour la biodiversité, nécessiteront la coordination et la coopération de différents ministères, les délégués soulignant souvent l'importance d'une approche « pangouvernementale ». L'implication des ministères concernés, notamment ceux de l'agriculture et de la santé, sera nécessaire pour avoir une chance réaliste d'atteindre les objectifs et les cibles en dehors du domaine direct des ministères de l'environnement des Parties.

En plus d'une approche « pangouvernementale », les délégués ont souligné la nécessité d'une approche « globale impliquant l'ensemble de la société », et ont affirmé que la communauté de la biodiversité ne peut pas, à elle seule, répondre à des préoccupations plus larges. À cet égard, les participants ont souligné l'importance d'impliquer directement les conventions, les organisations et les organes des Nations unies dans les travaux du GT. Ces organes ont fourni des informations utiles sur les objectifs liés à leurs mandats respectifs, contribuant ainsi de manière significative au cadre. Plus important encore, comme l'ont souligné les délégués et les représentants des entités susmentionnées, le fait d'associer directement ces conventions et ces organes à la formulation des objectifs permet de créer un sentiment d'appropriation qui est nécessaire à l'adoption et à la mise en œuvre conjointe.

Tout aussi important, des organismes extérieurs au domaine de l'environnement, notamment mais pas exclusivement la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont participé activement aux discussions, offrant des informations utiles sur les objectifs pertinents pour leur travail. Une séance d'information sur le rôle des secteurs financier et commercial dans la mise en œuvre du GBF a permis de proposer des idées supplémentaires sur les points d'entrée pour impliquer

activement le secteur privé, notamment une proposition de création d'un groupe consultatif multipartite sur la biodiversité, les entreprises et la finance. Comme l'a fait remarquer un délégué chevronné, « l'implication du secteur privé est une condition nécessaire pour un cadre global et peut également contribuer considérablement à la mise en œuvre ».

Exprimant un optimisme prudent pour les prochaines négociations sur le GBF, un participant a souligné: « Nous devons abandonner nos tranchées et être prêts à faire des compromis ». Les dichotomies archétypales sont toujours présentes dans les délibérations, mais toutes les Parties s'accordent sur la nécessité d'être clair et concis lors des futures réunions, si l'on veut atteindre des objectifs significatifs, faciles à communiquer et ambitieux. À l'heure actuelle, personne ne peut prédire avec précision si ce voyage à Ithaque sera couronné de succès. Les huit prochains mois et les réunions à venir seront décisifs à cet égard. Ni le temps ni la complexité des questions ne sont des alliés dans cet effort. Pourtant, au moment de quitter Rome, les délégués semblaient s'accorder sur deux choses: les enjeux sont aussi élevés que possibles et le monde regarde.

Réunions à venir

Consultation thématique de la CDB sur le renforcement des capacités: Le rapport de cette consultation thématique sera mis à la disposition de la SBI 3 et de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité post-2020.

Dates: 1-2 mars 2020 **lieu:** Rome, Italie **www:** <https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-02>

Groupe d'experts techniques spécial sur l'information séquentielle numérique: Ce groupe d'experts formulera des recommandations sur la manière d'aborder l'information séquentielle numérique sur les ressources génétiques dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité post-2020. **Dates:** 17-20 mars 2020 **lieu:** Montréal, Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/DSI-AHTEG-2020-01>

BBNJ IGC-4: Cette session poursuivra la négociation d'un nouvel accord dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, en particulier les questions sur le partage des avantages, les aires marines protégées, les études d'impact sur l'environnement et de renforcement des capacités, et de transfert de technologies marines. **Dates:** 23 mars - 3 avril 2020 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **www:** <https://www.un.org/bbnj>

Deuxième atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le Cadre mondial de la biodiversité post-2020 (GBF): Cet atelier, appelé « Berne II », fait suite au premier atelier qui s'est tenu à Berne, en Suisse, en juin 2019. Il réunira les secrétariats et les membres régionaux de leurs organes directeurs afin de permettre des consultations spécifiques pour obtenir des résultats plus concrets dans leurs contributions au GBF. **Dates:** 25-27 mars 2020 **lieu:** Berne, Suisse **www:** <https://www.unenvironment.org/events/workshop/bern-2-consultation-workshop-biodiversity-related-conventions-post-2020-global>

Consultation thématique sur l'utilisation durable de la diversité biologique pour le GBF: Cette réunion vise à rassembler des experts des Parties à la CDB pour avoir un dialogue participatif et inclusif sur les différents aspects de l'utilisation durable de la diversité biologique, les éléments concrets potentiels et leur place dans le GBF. **Dates:** 30 mars -

1er avril 2020 **lieu:** Berne, Suisse **www:** <https://www.cbd.int/meetings/POST2020-WS-2020-04>

Groupe d'experts techniques spécial sur l'évaluation des risques: Cette réunion portera sur l'évaluation et la gestion des risques dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la biosécurité.

Dates: 31 mars - 3 avril 2020 **lieu:** Montréal, Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/CP-RARM-AHTEG-2020-01>.

Atelier des gouvernements infranationaux, régionaux et locaux sur le GBF: Cette réunion se tiendra pour discuter des contributions des gouvernements infranationaux, régionaux et locaux à l'élaboration du GBF. **Dates:** 1-3 avril 2020 **lieu:** Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni **www:** <https://www.rbge.org.uk/science-and-conservation/workshop-for-sub-national-regional-and-local-governments-on-their-role-in-the-cbd-post-2020-framework>

Atelier IPBES-GIEC sur la biodiversité et le changement climatique: Cet atelier conjoint réunira 50 experts pour explorer les liens entre la biodiversité et le changement climatique et sera dirigé par un comité directeur scientifique. L'atelier produira un rapport avant la CdP 15 à la CDB et la CdP 26 à la CCNUCC, pour informer les processus respectifs de la Convention. Cet atelier est coparrainé par l'IPBES et le GIEC et accueilli par le Royaume-Uni avec un soutien supplémentaire de la Norvège.

Dates: 12-14 mai 2020 **lieu:** Londres, Royaume-Uni **www:** <https://ipbes.net/node/36567>

SBSTTA 24 CDB: La 24^e réunion du SBSTTA mettra l'accent sur les questions scientifiques et techniques en préparation de la CdP 15 CDB et du GBF. **Dates:** 18-23 mai 2020 **lieu:** Montréal, Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-24>.

Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application: La troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application mettra l'accent sur la mise en œuvre en préparation de la CdP 15 à la CDB. **Dates:** 25-30 mai 2020 **lieu:** Montréal, Canada **www:** <https://www.cbd.int/meetings/SBI-03>

Congrès mondial de la nature de l'UICN: Le Congrès mondial de la nature de l'UICN réunira des dirigeants et des décideurs des gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, des entreprises et des universités, dans le but de conserver l'environnement et d'exploiter les solutions que la nature offre pour aborder les défis mondiaux. **Dates:** 11-19 juin 2020 **lieu:** Marseille, France **www:** <https://www.iucncongress2020.org>

CITES AC/PC: Convoquées sous les auspices de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la trente et unième réunion du Comité pour les animaux de la CITES (AC 31) et la vingt-cinquième réunion du Comité pour les plantes de la CITES (PC 25) tiendront des sessions séparées et une session commune. **Dates:** 13-23 juillet 2020 **lieu:** Genève, Suisse **www:** <https://www.cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif%202019-056.pdf>

Troisième réunion du groupe de travail de la CDB sur le GBF: Cette réunion permettra d'élaborer un texte sur le GBF qui sera examiné lors de la CdP 15 CDB. **Dates:** 27-31 juillet 2020 (provisoirement) **lieu:** Cali, Colombie **www:** <https://www.cbd.int/conferences/post2020>

Sommet des dirigeants sur la biodiversité: Cette réunion, qui se tiendra en marge de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations unies, permettra de définir les orientations politiques et d'obtenir un soutien de haut niveau en faveur du cadre mondial pour la biodiversité post-2020. **Date:** 20 septembre 2020 (à confirmer) **lieu:** Siège des Nations unies à New York **www:**

<https://www.unenvironment.org/events/un-day/un-general-assembly-75-leaders-biodiversity-summit>

CITES SC73: La soixante-treizième réunion du Comité permanent de la CITES (SC73) se tiendra pour fournir des orientations politiques au Secrétariat concernant la mise en œuvre de la Convention et la gestion du budget du Secrétariat. **Dates:** 5-9 octobre 2020 **lieu:** Genève, Suisse **www:** <https://www.cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif%202019-056.pdf>

CdP 15 CDB, CdP/RdP 10 au Protocole de Cartagena sur la biosécurité, et CdP/RdP 4 au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages: La 15^e réunion de la Conférence des Parties (CdP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité siégeant en tant que réunion des Parties (CdP/RdP 10) et la quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages siégeant en tant que réunion des Parties (CdP/RdP 4) devraient aborder une série de questions liées à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, et adopter un cadre mondial pour la biodiversité post 2020. **Dates:** 15-28 octobre 2020 **lieu:** Kunming, Chine **www:** <https://www.cbd.int/meetings/>

Pour d'autres réunions, consulter le site <http://sdg.iisd.org>

Glossaire

AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
EEE	Espèces exotiques envahissantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GBF	Cadre mondial pour la biodiversité post-2020
GT	Groupe de travail
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
ISN	Information séquentielle numérique
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
ODD	Objectifs de développement durable
PACL	Peuples autochtones et collectivités locales
PECO	Pays de l'Europe central et orientale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RCMB	Responsabilités communes mais différenciées
SBI	Organe subsidiaire chargé de l'application
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis techniques, technologique et scientifiques
SMART	Spécifiques, mesurables, réalisables et limités dans le temps
SPANB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.